

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ENSEMBLE CRÉONS



LE MOUVEMENT.





SOMMAIRE

1. Édito du Président	5	Axe 3	32
2. Rapport de la Secrétaire fédérale	6	• Comment participer aux jeux olympiques si on n'est pas athlète ?	32
3. Commissions fédérales	8	Axe 4	33
a. Commission Médicale	9	• Dispositif d'accueil des nouveaux dirigeants	33
b. Commission Nationale Juridique et d'Éthique	10	• Faciliter l'accès aux formations fédérales professionnelles et à l'apprentissage	34
c. Commission Nationale des Juges	11	• Académie Fédérale	34
d. Commission Formation et Emploi	11	Axe 5	35
e. Commission Nationale des Mutations	12	• Réforme des statuts	35
f. Commission Nationale de Labellisation	12	• Sobriété énergétique	36
g. Commission Disciplinaire Fédérale et Commission Disciplinaire Fédérale d'Appel	13	• Opération gym verte : bilan de la 1 ^{ère} édition	37
h. Commission Nationale Environnement et Développement Durable	15	• Poursuivre l'engagement fédéral sur l'éthique	38
i. Commission des Jeunes	16	6. Rapport financier	39
4. Rapport d'activité technique	17	a. Rapport de gestion du trésorier	40
a. Rapport du Directeur Technique National	18	b. Bilan et Compte de résultat	44
b. Commissions Nationales Spécialisées	23	I. Bilan	44
c. Commission Nationale Prospective des Pratiques Compétitives	25	II. Compte de résultat	46
d. Commission Nationale Prospective des Pratiques Non Compétitives	26	c. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	48
e. Commission Corse Outremer	27	d. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	52
5. Le projet fédéral en actions : Synergym 2024	28	e. Budget prévisionnel 2024	54
Axe 1	29	7. Projets des résolutions	56
• 150 ans en 2023	29	a. Assemblée Générale Ordinaire du 200 ^{ème} congrès fédéral	57
• MaGymTV	29	b. Assemblée Générale extraordinaire du 200 ^{ème} congrès fédéral	58
Axe 2	30	8. Récompenses fédérales	60
• Opération vélo gym+ autonomie	30	a. Liste des récipiendaires : plaquette fédérale, médailles d'honneur or, argent, bronze	61
• Point de situation du Parkour	31	b. Présentation des récipiendaires de la plaquette fédérale	63
• Compétitions de proximité	31	9. Glossaire	65
• Plan ultramarin	32		





1. ÉDITO

RAPPORT ANNUEL 2023

UNE HISTOIRE FORTE ...

La Fédération Française de Gymnastique, première fédération sportive créée en 1873, a 150 ans. Cet anniversaire nous donne l'occasion à la fois de redécouvrir notre histoire, de partager des situations antérieures (grands événements), de valoriser des champions et personnalités, mais aussi de constater combien la FFGym a changé passant de la formation militaire à une organisation massive forte de 9 disciplines, à la fois sportive et sociale.

...COMME PILIER DE SYNERGYM2024 ET DES PROJETS TERRITORIAUX.

Néanmoins, la période récente a été perturbée par la crise du Covid. La FFGym retrouve après deux années d'efforts communs, le nombre record de licences (325 000) et la mise en œuvre du projet Synergym 2024 est toujours d'actualité.

Visant à la relance du projet en territoire, la tournée des régions a permis d'aller aux contacts directs des acteurs, constater les avancées (licences, DRA, formation, compétitions, animation, Parkour, gym+ ...), de promouvoir les nouveautés (GymProxi, développement durable ou FPC, convention pluriannuelle) mais aussi d'aller au contact des administrations récemment réorganisées (DRAJES, Maison Régionale de la Performance, CREPS) et des responsables politiques (élus des Conseils départementaux ou régionaux, maires des grandes villes).

DES MÉDAILLES MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX.

Par ailleurs la FFGym s'est engagée il y a plusieurs années (et avant que ce soit la mode) sur les thèmes de l'éthique, la lutte contre les violences. Le milieu sait ce qui a été fait (chartes, sensibilisation avec Colosse aux Pieds d'argile, partie civile systématique, formation, interdiction d'hébergement par les entraîneurs...), contrôles médicaux des structures haut-niveau, multiplication des clubs formateurs de proximité, même s'il est nécessaire d'aller encore plus loin sur ces thèmes.

A quelques mois des Jeux Olympiques, il faut rappeler ce fort engagement et réaffirmer que si les médailles sont toujours appréciées pour une fédération délégataire, rien ne vaut le sacrifice de la santé physique et psychologique des gymnastes.

VERS UN NOUVEAU CHALLENGE

Enfin, force est de constater que le monde change vers moins de soutien public. Le nombre de cadres techniques est arbitré à 57 (90 jadis) alors que des collectivités territoriales recentrent (réduisent souvent) leurs politiques sportives. Certes il nous revient, ensemble, de trouver les solutions, mais la transition n'apparaît pas aisée tant pour le développement et la formation avec une diminution aussi forte des ressources humaines et financières.

Lors d'alertes précédentes d'aucuns ont pu croire à l'excès. Aujourd'hui ce changement de modèle est une obligation.

**C'est un nouveau challenge.
On compte sur vous.**

James Blateau
Président



2. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE FÉDÉRALE **DOMINIQUE MÉRIEUX**

INTRODUCTION

Il y a 150 ans naissait la Fédération Française de Gymnastique.

Cette naissance est le point de départ d'une magnifique aventure qui, durant toutes ces années, a permis à la gymnastique d'évoluer, de grandir, de se développer, de s'affirmer et d'être aujourd'hui un sport moderne, ouvert à tous les publics.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à nos prédécesseurs d'avoir œuvré inlassablement pour faire progresser la gymnastique.

Depuis 2013, la gouvernance actuelle a eu à cœur d'embrasser les missions léguées par son illustre fondateur et faire de la Fédération une institution moderne et dynamique.

Au fil de ce rapport d'activité, vous pourrez découvrir l'avancée du projet SynerGym2024 et toutes les actions conduites au cours de cette saison.

LE RETOUR À LA NORMALE

Après une saison 2021/2022 placée sous le signe de la reprise, cette saison a tenu toutes ses promesses en matière de compétition. Même si la Fédération a peiné à trouver des organisateurs, les compétiteurs ont été au rendez-vous. On note une augmentation de participants mais également une magnifique ambiance et des comités d'organisation enjoués. De beaux moments, des temps forts qui estompent la période difficile vécue lors de la Covid 19.

LA FÉDÉRATION ENGAGÉE DANS UN PROGRAMME CONCERNANT L'ETHIQUE

Depuis 2013, la Fédération s'est engagée dans un dispositif fort concernant le respect de l'intégrité physique et morale des pratiquants. Malgré cela, l'actualité a mis à jour des témoignages de victimes qui ont subi des humiliations inacceptables. Au regard de ces témoignages et des signalements recueillis, la Fédération en concertation

avec le ministère a mis en œuvre un programme en 10 points permettant d'aller encore plus loin pour initier une pratique éthique et bienveillante pour tous.

LA LOI IMPOSE DE MODIFIER LES STATUTS DES FÉDÉRATIONS

Comme il se doit à la suite de la promulgation de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, la FFGym a engagé un vaste chantier pour modifier ses statuts. Un groupe de travail composé du président fédéral, de deux membres du Bureau dont la secrétaire fédérale, d'un président régional, d'un président départemental, de deux présidents de club, de deux membres du Comité Directeur, du Directeur Technique National et du directeur exécutif, a travaillé en collaboration avec le Comité Directeur et les structures déconcentrées durant six mois pour aboutir à une proposition de statuts et de règlement intérieur. Cette proposition a été validée à l'unanimité le 23 avril par le Comité Directeur. Néanmoins, la décision finale reviendra aux comités départementaux lors de l'assemblée générale extraordinaire de Brest. Avant cette ultime échéance, deux webinaires ont été organisés début juin à l'intention des structures déconcentrées. L'objectif de ces réunions a été d'apporter un éclairage sur des textes parfois complexes et de permettre à tous de s'appropriier les nouvelles règles de fonctionnement de notre Fédération.

LES RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

Comité Directeur et Bureau

Après une période de réunions en visioconférence imposée par la contrainte Covid, le Comité Directeur a renoué avec les réunions en présentiel. Quatre réunions, dont un séminaire de deux jours, se sont tenues à Paris et une sera organisée à Brest en amont de l'assemblée générale. Cinq réunions en visioconférence sont venues compléter les échanges et les débats du Comité Directeur

Le Bureau s'est quant à lui réuni 12 fois en présentiel et 10 fois en visioconférence.

Pour compléter ces réunions institutionnelles et traiter les sujets requérant une validation urgente, la Fédération a procédé à des consultations électroniques chaque fois que cela a été nécessaire.

Une activité intense pour mettre en œuvre le projet SynerGym2024 et répondre à la vie quotidienne d'une fédération toujours en mouvement.

Structures déconcentrées

Dans le cadre de la conférence nationale des comités régionaux, les présidents régionaux se sont réunis à deux reprises, en présentiel au siège fédéral au mois de novembre et en mars en visioconférence. Ces deux temps d'échanges ont permis d'aborder des sujets d'actualité mais également des sujets relatifs à l'avenir de la FFGym.

Le colloque des structures déconcentrées s'est tenu le 2 février au Comité National Olympique Sportif Français. Une journée de travail fructueux qui a permis à tous de s'exprimer sur les nombreux sujets présentés.

Les clubs

Comme elle l'avait déjà initié la saison précédente, la Fédération est allée à la rencontre des clubs en proposant des webinaires sur des thèmes variés tels que le projet Baby Gym, gym+ ou encore la formation pour ce qui concerne l'apprentissage et les financements de la formation. Des présentations bien perçues qui permettent de recueillir les avis des acteurs de terrain œuvrant au quotidien.

Les ressources humaines

A l'approche des Jeux Olympiques, l'emploi sportif est en tension. L'organisation d'un tel événement mobilise des compétences que le comité d'organisation de Paris 2024 est allé rechercher notamment au sein des fédérations.

Ainsi, la Fédération a vu partir certains de ses collaborateurs vers des aventures olympiques ou connexes. Nous pouvons leur souhaiter toute la réussite dans leur nouveau projet professionnel avec une pensée toute particulière pour Michaël Alger qui s'est envolée vers la Suisse auprès de l'European Gymnastics après 30 années d'engagement auprès de la Fédération. Bonne route à tous et nous comptons sur vous pour porter nos valeurs au-delà de la FFGym.

La Fédération s'est donc mobilisée pour recruter de nouveaux salariés. Et nous sommes fiers d'accueillir :

- **Dans l'équipe technique** : Anatoli, Javier, Jérôme, Julien et Valentin.
- **Au siège fédéral** : Adénora, Alicia, Axelle, Brahim, Christopher, Corentin, Eva, Hugo, Jérôme, Sarah, Sileymane, Thibault, Tom et Vincent.
- **Ainsi que 5 alternants** : Anaïs, Axel, Eléonore, Etienne et Rodna.

Bienvenue à tous.

Carnet rose

Enfin, la Fédération est également heureuse d'accueillir deux nouveaux tout-petits.

Nous félicitons chaleureusement Delphine Lemire (service RH) qui a donné naissance à Lucas, ainsi que Loïc Morcel (contrôle de gestion) avec l'arrivée d'Inès.

CONCLUSION

Cette saison 2022/2023 a permis un retour à une activité normale de notre Fédération et on ne peut que s'en réjouir. Néanmoins, on ressent après cet épisode Covid, une évolution de la société et par conséquent des pratiquants. Les clubs ont plus que jamais besoin d'un soutien fort pour pérenniser leurs activités et se développer. La Fédération consciente de cette situation met tout en œuvre pour répondre à ce changement et accompagner au mieux les clubs.

Comme évoqué dans l'introduction, cette année nous fêterons les 150 ans de la FFGym. Les Nouveaux Internationaux de France seront le point d'orgue de cette année particulière, ce week-end festif brillera de mille feux. On vous attend tous les 16 et 17 septembre à l'Accor Aréna pour partager ce bel anniversaire.

150

3. COMMISSIONS FÉDÉRALES



a. COMMISSION MÉDICALE

DOCTEUR PIERRE BILLARD

La commission médicale a poursuivi quatre objectifs pour son activité 2022/2023 :

- assurer la protection de la santé des gymnastes ;
- augmenter efficacement la prévention :
 - » des blessures
 - » sur les conduites dopantes et l'hygiène de vie
- améliorer les prises en charge médicales précoces des gymnastes blessés ;
- aider au développement du programme gym+.

Au-delà des deux réunions plénières annuelles, les membres de la commission ont participé à des réunions thématiques : gym+, sport-scientist, concertation médicale pour les dossiers complexes, velogym+ (avec la Fédération Française de Cyclisme), encadrement de thésards, doctorants, ou de recherches ou encore les commissions médicales du CNOF et de l'Union Nationale des Médecins Fédéraux.

Différentes actions ont été mises en place tout au long de la saison afin de répondre aux objectifs définis.

HAUT-NIVEAU

En collaboration avec l'INF/FFGym, le service juridique fédéral et l'association Colosse aux pieds d'argile, une matinée dédiée aux problématiques de l'entraînement de haut-niveau dans le respect de la santé physique et psychologique et de la réglementation a été organisée à l'occasion du colloque des CTS. De nombreux échanges ont permis d'interroger la place de l'entraîneur en fonction de cas pratiques précis.

Des programmes de prévention ont été mis en place au sein des Centres de Préparation Olympique, une réflexion est engagée pour un déploiement sur d'autres structures comme les pôles ou les clubs formateurs.

ORGANISATION DE LA MÉDICALISATION DES NOUVEAUX INTERNATIONAUX DE FRANCE

Afin de bénéficier d'une couverture médicale la plus large possible, la Fédération a signé une convention avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris pour bénéficier d'une filière d'urgences dédiée aux délégations (obtention d'une astreinte d'IRM, de chirurgie orthopédique et renfort d'un médecin du sport aux urgences sur toute la période de compétition).

Par ailleurs, la couverture médicale des gymnastes et des délégations a été renforcée par la présence sur site de médecins du sport, médecin urgentiste, kinésithérapeute, deux équipes de secouristes et d'une ambulance.

ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE MÉDICALES DES GYMNASTES

Sur demande des structures et des gymnastes, une aide a été apportée à l'orientation des gymnastes vers des spécialistes.

Par ailleurs, des réunions de concertation pluridisciplinaire pour les gymnastes de haut-niveau aux dossiers médicaux complexes ont été organisées afin de bénéficier de différentes expertises.

INTERVENTION DANS LES FORMATIONS

Comme à l'accoutumée, la commission est intervenue dans différentes formations :

- **DEJPES** : prévention des blessures
- **Coachs Gym+** : sécurité des pratiques et adaptation en fonction de la prescription ou des pathologies
- **BabyGym** : principes de santé intégrés à la BabyGym
- **Parkour** : rôle de l'entraîneur dans la protection de la santé du gymnaste.

ACCOMPAGNEMENT D'ÉTUDIANTS OU DE CHERCHEURS SUR LES THÉMATIQUES MÉDICALES

La gymnastique est un sujet récurrent d'études. Pour cette saison, la commission a accompagné un étudiant en Master sur son mémoire consacré aux « liens entre les blessures et les performances en gymnastique artistique féminine de haut-niveau » ou encore une thèse d'exercice de médecine « Factors associated with sport injuries affecting French women artistic gymnasts ».

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La commission a travaillé à la rédaction du plan fédéral antidopage et a participé aux différentes réunions de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

KINÉSITHÉRAPEUTES

Afin de renforcer la cohésion des kinésithérapeutes intervenant auprès des équipes de France, la commission a mené différentes actions :

- Consolidation du pool de kinésithérapeutes et coordination par le kinésithérapeute fédéral
- Amélioration des transmissions des informations vers les pôles
- Participation aux colloques
- Formation continue
- Suivi du logiciel Askamon

COLLOQUE MÉDICAL

Toujours très apprécié des professionnels de santé qui collaborent avec la Fédération, le colloque médical s'est tenu les 1^{er} et 2 octobre 2022 à l'INSEP. Différentes thématiques autour de la prévention, de l'entretien motivationnel, de l'épaule et du poignet du gymnaste ont pu être présentées. Par ailleurs, la surveillance médicale réglementaire et l'utilisation du logiciel Askamon ont été précisées par le Dr Coralie Parmentier, médecin chargée de cet aspect depuis le 1^{er} septembre 2022. Enfin, l'organisation antidopage a été rappelée.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En application des dispositions de la loi du 22 mars 2022, la commission a rendu un avis au Comité Directeur sur le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique pour les majeurs.

LIENS AVEC LES MÉDECINS RÉGIONAUX

Un travail a été mis en place pour renforcer les liens avec les médecins régionaux. Des prises de contact ont été effectuées et les médecins ont été invités aux colloques et webinaires.

Par ailleurs, une boîte mail fédérale a été mise en place, permettant l'accès aux archives des colloques



b. COMMISSION NATIONALE JURIDIQUE ET D'ÉTHIQUE

CHANTAL LANGUET

Lors de la saison 2022/2023, la Commission s'est concentrée sur l'attribution des récompenses fédérales. 117 dossiers ont ainsi été adressés au siège fédéral.

A compter de leur réception, les dossiers font l'objet d'une première vérification par le personnel fédéral qui les classe par catégorie puis, à échéance de la date limite d'envoi, adresse l'ensemble des documents à chaque membre de la commission qui en prend connaissance individuellement afin d'y apporter ses propres commentaires ou interrogations.

In fine, la Commission a délibéré en visioconférence le 12 avril 2023 en reprenant chaque dossier pour une mise en commun, suivie de la décision d'attribution, avant transmission au Comité Directeur.

Il en est ressorti plusieurs constats :

- La proposition de candidats dont les activités de techniciens n'étaient pas bénévoles et ne pouvaient être prises en compte.
- Le manque d'annuités permettant d'accéder au niveau de récompense demandé.
- Le regret que plusieurs contacts ayant instruit certains dossiers n'aient pas répondu aux sollicitations de la commission, ce qui aurait permis d'obtenir des réponses. Dans ces cas, les dossiers ont été déclassés ou rejetés.
- Et toujours quelques dossiers non conformes ou hors délai.

Après échanges, les membres de la Commission ont évalué ces manquements. Ils ont tous souhaité être à la hauteur de la rigueur que les disciplines de la Fédération imposent aux sportifs et comme aux dirigeants, aucun ne pouvaient s'y soustraire.

A l'issue de ses travaux, la Commission a proposé au Comité Directeur Fédéral l'attribution de :

- 12 Plaquettes
- 42 Médailles d'Or
- 40 Médailles d'Argent
- 15 Médailles de Bronze

Malheureusement, 8 dossiers n'ont pu être validés.

Les membres de la commission se joignent aux élus fédéraux, aux Comités, aux clubs, pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, à tous les niveaux, se dévouent et font vivre la Fédération.

Ils remercient les Comités Départementaux et Régionaux qui ont œuvré à la réalisation des dossiers de candidatures aux récompenses fédérales et félicitent les comités qui ont déposé des dossiers pour la première fois.

c. COMMISSION NATIONALE DES JUGES

DOMINIQUE MÉRIEUX

La commission des juges s'est réunie à 4 reprises durant cette saison pour travailler sur les sujets suivants :

- La mise en œuvre des examens
- L'harmonisation des logiciels d'examens
- La désignation et le rôle des Officiels techniques Nationaux (NTO) lors des JO 2024
- L'avancement des travaux concernant :
 - » le carnet de juge numérique, piloté par Antoine Daullet et Alexandre Domange
 - » la plate-forme IMAGym
 - » le logiciel Juge Gym

Afin de faciliter les travaux de la commission, ces réunions se sont déroulées avec les responsables de juges nationaux et internationaux et les responsables techniques fédéraux.

Concernant les Officiels Techniques Nationaux, le comité d'organisation de Paris 2024 a demandé à la Fédération Française de Gymnastique d'identifier des Officiels Techniques Nationaux (NTO) pour participer à l'organisation des épreuves de gymnastique lors des Jeux Olympiques de Paris.

Au regard des compétences requises, la Fédération a sollicité l'ensemble des juges internationaux des quatre disciplines olympiques pour assurer les missions lors des différentes phases de compétitions :

- Liaisons avec le comité technique FIG
- Secrétaires
- Officiels temps
- Juges de ligne sol et saut
- Officiers de requête
- Vérification des engins

Tous ont accepté avec enthousiasme. C'est une belle opportunité pour eux de vivre l'expérience des Jeux Olympiques.

La plateforme video IMAGym doit permettre de partager des contenus à destination des juges de l'ensemble des disciplines – supports de formation, perfectionnement au cours de la saison, préparation des finales nationales – et également faciliter l'interaction entre les gymnastes, les entraîneurs et les juges internationaux pour le secteur du haut niveau.

Avec de nouvelles fonctionnalités intégrées dans les outils existants (EngaGym et ScoreGym) et de nouvelles applications (OrdoJuge et E-carnet de juge), le projet JugeGym a pour objectifs la gestion des organigrammes de juges et le suivi de l'activité des juges lors des compétitions.

d. COMMISSION FORMATION ET EMPLOI

MALIKA MESRAR

Comme à l'accoutumée, la commission a établi le bilan du Colloque Annuel du Management Associatif (CAMA) qui s'est tenu à Mulhouse du 26 au 28 août 2022.

Près d'une centaine de représentants de clubs, de comités départementaux et de comités régionaux se sont retrouvés au conservatoire de la ville de Mulhouse pour la 17^{ème} édition du CAMA autour de la thématique du bénévolat.

Les participants ont pu mettre à profit ces trois jours de formation pour échanger sur les stratégies de recrutement, de fidélisation et de valorisation des bénévoles associatifs.

Comme toujours, le partage d'expériences et les échanges entre pairs ont fait de ce CAMA un moment riche et réussi, l'idéal pour entamer la saison 2022/2023 avec envie et motivation.

Ce fut également l'occasion de signer un partenariat avec la ville de Mulhouse pour l'accueil d'événements fédéraux sur plusieurs années.

La commission a travaillé sur la préparation du CAMA 2023 qui se déroulera du 25 au 27 août.

Après analyse des candidatures reçues, le choix s'est porté sur Calais. Les participants se retrouveront autour de l'accompagnement des clubs, thématique retenue après le bilan du CAMA 2022 et prenant en compte les attentes des dirigeants.

Les autres activités de la commission ont porté sur les actualités fortes de la formation :

- L'apprentissage.
- Le renouvellement du CQP : après de nombreux mois d'attente, le CQP animateur des activités gymniques a été renouvelé le 24 octobre 2022 pour une durée de 3 ans.

L'ensemble des acteurs de la FFGym a su se mobiliser afin de permettre l'accès aux formations dans les meilleures conditions pour les clubs et les stagiaires.

- La promotion de la formation.

Pour ce faire, une newsletter spécifique formation a été mise en place pour améliorer la communication. Elle permet également de mettre en avant les temps d'inscription, la coopération avec les régions, les résultats

Par ailleurs, des visuels ont été créés permettant d'activer les réseaux sociaux.

Pour relancer les collaborations avec les universités et favoriser la professionnalisation/le développement de l'emploi dans les clubs, la convention cadre avec la C3D (conférence des directeurs STAPS) a été actualisée.

Enfin, deux webinaires d'information ont été organisés à destination des clubs et des structures fédérales concernant :

- Les financements de la formation
- L'apprentissage



e. COMMISSION NATIONALE DES MUTATIONS

JAMES BLATEAU

Pour la saison 2022/2023, la Commission a examiné 28 dossiers, nombre supérieur à celui de la saison dernière qui en comptait 23. Toutes les mutations ont été accordées.

Les dossiers se répartissent entre les disciplines de la manière suivante : 9 pour la GAF, 5 pour le TR, 5 pour la GAc, 5 pour la GR et 4 pour la GAM.

La saison a été marquée par deux cas particuliers :

- une demande d'exonération des droits de mutation et de formation, demande refusée puisque non prévue par le règlement ;

- une demande de mutation qui a dû être mise en attente le temps qu'une procédure de conciliation auprès du CNOSF, impliquant le club d'accueil, arrive à son terme. Celle-ci concernait le refus d'affiliation de ce club qui avait été décidé par le Comité Directeur. A l'issue de cette procédure de conciliation, la mutation de la gymnaste dans le club concerné a pu être validée.

L'élément notable cette saison est la décision d'un club, qui avait effectué les démarches pour s'affilier à la Fédération et accueillir trois gymnastes GR pour la saison 2022-2023, de refuser finalement leur mutation avant que la Commission ne se soit prononcée. Les gymnastes concernées ont néanmoins pu muter vers un autre club dans les délais impartis.

f. COMMISSION NATIONALE DE LABELLISATION

MALIKA MESRAR

L'objectif de travail de la commission pour la saison 2022/2023 a été de poursuivre l'accompagnement des clubs et de sensibiliser les territoires jusque-là éloignés du dispositif QualiClub.

Pour ce faire, la commission a souhaité :

- renforcer l'accompagnement fédéral de proximité
- inciter tous les clubs FFGym à intégrer QualiClub avec l'appropriation du projet associatif essentiel pour :
 - » Garantir la pérennisation et la durabilité des activités
 - Disposer d'un fil conducteur et d'une traçabilité de l'association
 - » Afficher l'appartenance fédérale
 - Auprès des adhérents, des partenaires
 - Faire connaître leurs valeurs et leurs activités
 - » Bâtir un projet en favorisant l'engagement des adhérents
 - Créer de l'adhésion en interne en impliquant les membres de l'association
 - Partager, harmoniser et mutualiser les ressources
 - » Communiquer
 - Disposer d'un support de communication interne (pour les adhérents) et externe (pour les partenaires institutionnels et privés)

A LA RENCONTRE DES STRUCTURES

- La commission a initié le tour de France des régions. Du 10 au 26 octobre 2022, douze entretiens se sont tenus avec la présidente Malika Mesrar, un membre de la commission et le référent régional métropolitain.

A cette occasion, un bilan de situation a été réalisé ainsi qu'un point sur l'organisation territoriale autour de QualiClub (Commission régionale de labellisation, Comités Départementaux, accompagnateurs, formateurs).

Les sujets relatifs à la plateforme QualiClub, aux outils d'accompagnement et de suivi ont été également abordés.

Le 12 décembre 2022, le bilan de ces douze rencontres a été présenté avec tous les référents régionaux avec comme objectifs de partager les bonnes pratiques et d'identifier ensemble des pistes d'amélioration en fonction des spécificités de chaque territoire.

- En marge du colloque des structures déconcentrés, une réunion s'est tenue avec les représentants des territoires ultramarins et de la Corse.

Cette réunion a permis de présenter le bilan de la mise en œuvre de QualiClub dans les territoires concernés et d'identifier les particularités locales (économiques, environnementales, sociales...).

Ainsi, compte-tenu de ces spécificités, un accompagnement sur mesure a été proposé. Son déploiement est en cours de programmation.

- Enfin, deux temps d'échanges avec les référents régionaux métropolitains et Corse ont été organisés. Le premier avait pour objet de faire le bilan du Tour de France des régions.

Le second, dont l'un des thèmes principaux se rapportait au climat social du club, avait pour objectif de comprendre l'impact du climat social sur le fonctionnement de l'association. Des recommandations ont été présentées afin d'évoluer dans un environnement serein et engageant.

LES RECONNAISSANCES ET LABELS

La commission s'est réunie à sept reprises pour étudier les dossiers de demande de labels et reconnaissances.

Le bilan de la saison, au 30 avril 2023, est le suivant :

RECONNAISSANCES ET LABELS DÉLIVRÉS DEPUIS 2020	
BRONZE	128
ARGENT	64
OR	29
BABYGYM	43
GYM+	13

LA FORMATION

En matière de formation, une formation Accompagnateur QualiClub a été organisée en visioconférence durant deux jours au mois de mai 2022 à l'intention des territoires ultramarins. Elle a regroupé dix stagiaires de Nouvelle Calédonie, Guyane, Martinique, Guadeloupe et Corse.

Deux formations Accompagnateurs QualiClub sont prévues sur la saison 2022/2023 par les comités régionaux Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté de 14h sur deux jours (distanciel et présentiel) ouvertes aux stagiaires des autres régions.

LES OUTILS

La commission a rédigé différents documents pour préciser les procédures ou fournir de nouveaux outils aux clubs :

- Le guide du projet associatif
- Le Règlement QualiClub, entré en vigueur en mars 2023
- La mise à jour des guides utilisateurs de la plateforme QualiClub (profils Clubs, Comité départemental, Comité régional, FFGym)

g. COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE ET COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE D'APPEL

JEAN-MARC PASTOR ET RÉMY PAVIA

La Commission Disciplinaire Fédérale et la Commission Disciplinaire Fédérale d'Appel sont saisies de faits commis dans le cadre des activités fédérales, qui sont contraires aux statuts et règlements de la Fédération. Chaque instance est composée de cinq membres et les décisions de première instance, peuvent faire l'objet d'un appel de la part de la personne poursuivie ou du Président de la Fédération.

Peuvent ainsi faire l'objet de sanctions disciplinaires, les associations affiliées et les licenciés de la Fédération ainsi que tout membre, préposé, salarié ou bénévole des associations affiliées agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait. Les décisions frappées d'appel peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le juge administratif, si la tentative préalable de conciliation obligatoire devant le Comité National Olympique et Sportif Français a échoué.

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de la Fédération ou par la Commission Nationale Juridique et d'Ethique. La Commission Disciplinaire Fédérale doit se prononcer dans le délai de dix semaines à compter de l'engagement des poursuites. Faute d'avoir statué dans ces délais, la Commission Disciplinaire Fédérale est dessaisie et l'ensemble du dossier est

transmis à la Commission Disciplinaire Fédérale d'Appel qui statue en dernier ressort.

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE

La Commission Disciplinaire Fédérale a rendu huit décisions devenues définitives au cours de l'année, une seule audience s'est tenue en distanciel. Le présentiel demeure le principe, pour la qualité et la fluidité des débats.

Par une décision du 25 juillet 2022, un entraîneur de gymnastique acrobatique a été radié de la Fédération et interdit définitivement de reprendre une licence pour avoir abusé de sa position aux fins d'entretenir des relations intimes avec plusieurs gymnastes, certaines étant mineures.

Cinq affaires ont été examinées à l'audience du 24 octobre 2022 : un entraîneur de club, convoqué pour des faits allégués de mauvais comportement envers les gymnastes, n'a pas fait l'objet de sanction. L'instruction de son dossier a mis en évidence qu'il n'avait commis aucun manquement à sa fonction. Un autre entraîneur de club a fait l'objet d'un avertissement pour son comportement inadapté envers les gymnastes sur plusieurs années. La

Commission a tenu compte des difficultés d'organisation et l'engagement du Président du club de faire suivre à son entraîneur une formation sur la gestion et l'encadrement des mineurs en milieu sportif. Le club d'Avoine et ses entraîneurs, Gina et Marc Chirilenco, ont été convoqués pour des faits allégués de comportements inadaptés à l'égard de plusieurs gymnastes, d'hébergement de gymnastes contrevenant aux règlements fédéraux et de suivi médical inadapté. En raison de la médiatisation de cette affaire, la Commission a décidé de ne pas anonymiser ses décisions. Elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer de sanction à l'égard de Gina et Marc Chirilenco. A l'égard du club d'Avoine Beaumont Gymnastique, la Commission a relevé que l'opacité dans la communication du suivi médical entre le club et la Fédération justifiait un blâme, sous réserve pour le club de se conformer à l'avenir aux consignes fédérales, dans le respect des dispositions réglementaires et du code du sport et dans le respect de l'intégrité physique et morale des licenciés.

Le 25 mars 2023, la Commission a statué sur le cas d'un licencié, par ailleurs responsable des juges GAM au sein d'un comité régional et d'un comité départemental, concernant des faits graves révélant un comportement inadapté envers des gymnastes mineurs qui ont entraîné un retrait de licence et une interdiction d'être à nouveau licencié à la Fédération ou de s'y affilier pendant une durée de trois ans, dont un an assorti du sursis.

A l'audience du 3 avril 2023, un ancien président et entraîneur d'un club a été sanctionné d'un retrait de licence et d'une interdiction d'être à nouveau licencié à la Fédération ou de s'y affilier pendant une durée de deux ans en raison de comportements inadaptés envers des gymnastes et des entraîneurs, et pour s'être volontairement soustrait à l'application de l'article 8 des statuts de la Fédération en ne licenciant pas tous les adhérents du club.



ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE D'APPEL

La Commission Disciplinaire Fédérale d'Appel (CDFA) n'a eu à connaître qu'une affaire au cours de cette année, l'audience s'est tenue au siège fédéral le 12 décembre 2022.

Le Président de la Fédération a relevé appel de la décision de la Commission de Discipline Fédérale concernant le club d'Avoine Beaumont Gymnastique et ses entraîneurs, Gina et Marc Chirilenco. Il a considéré, en effet, que le club d'Avoine Beaumont Gymnastique avait manqué à son obligation générale de sécurité vis-à-vis de ses licenciées, que le club n'avait pas respecté l'article 3 du règlement fédéral concernant l'hébergement des gymnastes et que le comportement des entraîneurs révélait une attitude inadaptée à l'égard des gymnastes.

De son côté, le club d'Avoine Beaumont Gymnastique a formé appel contre la sanction prononcée à son encontre par la commission de discipline.

La CDFA, d'une part, a confirmé la décision de la Commission de Discipline Fédérale en ce qu'elle a infligé un blâme à l'association Avoine Beaumont Gymnastique et n'a prononcé aucune sanction à l'encontre de Madame et Monsieur Chirilenco.

D'autre part, en considérant que la location d'une maison par le club, occupée par deux gymnastes majeures et deux mineures, ne pouvait être considérée ni comme une famille d'accueil ni comme un internat au sens des dispositions de l'article 3 du règlement relatif à l'hébergement des gymnastes dans les structures FFGym du 12 mars 2021, elle a prononcé un avertissement à l'encontre du club. LA CDFA a toutefois laissé au club jusqu'au 1^{er} septembre 2023 pour trouver une solution d'hébergement conforme au règlement fédéral pour les deux gymnastes mineures.

Enfin, pour la nécessaire compréhension de sa décision par un large public compte tenu de la publicité faite à cette affaire, la CDFA a décidé de sa publication sur le site internet de la Fédération, de façon nominative hors le cas de l'identité des gymnastes et de leurs parents.

JOURNÉE COMMUNE DE FORMATION

Les deux commissions disciplinaires ont été réunies le 4 mars pour une journée de formation et d'échanges. Menée par un avocat spécialisé en droit du sport, la formation a permis de faire le point sur les dernières évolutions réglementaires en droit de la procédure disciplinaire et a ouvert la voie à des modifications du règlement disciplinaire fédéral, en termes d'échelle de sanctions applicables.

La journée a permis également d'aborder l'ensemble de la chaîne procédurale d'un dossier : phase d'instruction, phase d'audience et phase de décision. Le constat d'une meilleure communication auprès des clubs et des instances déconcentrées sur le rôle des instances disciplinaires fédérales est fait par tous les membres. Dans un objectif pédagogique, les décisions prises par la Commission doivent aussi pouvoir être expliquées aux parties y ayant un intérêt.

h. COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

JAMES BLATEAU

Les actions portées par la Commission s'intègrent dans l'axe 5 « Oser un avenir éthique et durable » du projet fédéral Synergym 2024.

Trois thématiques principales ont marqué le travail de la commission lors de la saison 2022/2023.

L'OPÉRATION GYM VERTE

Initiée par la commission lors de la saison 2021/2022, la première édition de l'Opération Gym Verte s'est déroulée le 2 juillet 2022. Elle a été l'occasion de mobiliser les licenciés et acteurs FFGym autour de quatre actions fortes et concrètes :

1. Prendre soin du lieu de pratique
2. Collecter les vêtements oubliés au club
3. Attribuer les vêtements récupérés
4. Réduire les dépenses énergétiques des serveurs mondiaux

Des récompenses ont été remises aux clubs les plus engagés, au travers :

- de places remises aux clubs gagnants du concours photo pour assister aux Nouveaux Internationaux de France 2022
- d'un reportage vidéo dans le GymMag pour le coup de cœur du jury

Préalablement à cette journée, le Président a, le 21 juin 2022, participé à un webinar organisé par l'ANDES - Association Nationale des Elus du Sport - au cours duquel il a présenté la Fédération, le Parkour et l'Opération Gym Verte 2022. L'objectif était de sensibiliser les élus du sport aux actions de la Fédération.

i. COMMISSION DES JEUNES

PASCAL VACANT

Pour la saison 2022/2023, la commission nationale des jeunes a engagé différentes réflexions répondant au projet fédéral.

En s'insérant dans l'axe 1, la volonté première de la commission jeune était de s'engager dans un projet à long terme. La mise en avant des bénévoles est apparue comme ligne directrice pour ce premier projet. Après de nombreuses réunions, la commission a décidé de se concentrer sur une contribution au Gym Mag. A cet effet,

LES NOUVEAUX INTERNATIONAUX DE FRANCE

Lors des Nouveaux Internationaux de France 2022 et dans le cadre de la signature de la charte des « 15 engagements écoresponsables » du Ministère et du label du CNOSF « Développement durable, le sport s'engage* », la Fédération a porté son attention sur les grands principes d'un événement écoresponsable notamment au travers d'une réduction des déchets, d'une sensibilisation au développement durable, ...

Béatrice Guignard, membre de la commission, a été désignée pour mettre en place les actions de développement durable lors de la compétition.

Au-delà des actions de sensibilisation et de promotion des valeurs éthiques, un temps d'échanges spécifique a été mis en place avec les scolaires d'associations sportives UNSS, le samedi matin en présence de Patrick Bonnet, membre de la Commission. Un moment riche et bénéfique avec les enfants mobilisés sur le Développement Durable.

Pour l'édition 2023 qui célébrera les 150 ans de la Fédération, deux membres de la commission s'appliquent à mettre en place de nouvelles actions dans l'objectif d'obtenir un label de niveau supérieur du CNOSF.

LES RÉFÉRENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commission anime deux réseaux de référents développement durable :

- le réseau des structures déconcentrées qui compte 57 participants ;
- le réseau des référents haut-niveau, issus des Pôles France, Espoirs et Clubs du Top 12.

Une rencontre annuelle (en mars et mai) est organisée avec chaque réseau afin de sensibiliser leurs membres à l'Opération Gym Verte et au développement durable dans sa globalité. Ces discussions sont aussi l'occasion d'échanger sur les actions mises en œuvre localement.

une vidéo a été tournée aux championnats de France de Trampoline et de Tumbling en décembre 2022, pour une mise en ligne en janvier 2023.

Cette première expérience de réalisation réussie a, malgré tout, amené la commission à réfléchir à d'autres contributions. Ainsi, la commission a orienté ses articles vers des podcasts. Pour créer une harmonie entre chaque article, un rétroplanning a été mis en place en s'appuyant sur les différentes journées nationales

(journée de l'autisme, journée olympique ou encore journée de l'innovation). La série de podcast devrait être accessible dès le mois de mai.

Toujours en concordance avec l'axe 1 (150 ans) mais aussi potentiellement avec l'axe 5 (opération gym verte) du projet fédéral, et en continuité avec les missions de la commission des jeunes précédente, la commission a eu la volonté d'être intégrée dans le projet des Internationaux de France, en particulier sur le volet des 150 ans. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées :

1. concernant le gala des 150 ans, la commission a été conviée par Valérie Grandjean pour participer au Flashmob du public ;
2. la commission des jeunes peut être sollicitée pour l'animation des ateliers destinés aux scolaires ;
3. en cohérence avec le projet de livre numérique de William Charpier auquel Pauline Déodat participe, la commission a la volonté de mettre en place deux expositions montrant les 150 ans de la Fédération.
 - » La première, à destination du public de l'Accor Arena, sera sous forme de roll-up. Avec des photos et des explications, les spectateurs pourront

découvrir grâce à différents thèmes, l'histoire de la Fédération. Des flashs codes seront mis sur chacun des roll-up qui renverront à un questionnaire sur l'historique de la Fédération. Parmi les bonnes réponses, un gagnant par jour sera tiré au sort pour gagner des goodies.

- » La deuxième exposition sera à destination des VIP. Sous forme d'objets et d'explications, les invités pourront déambuler et se remémorer ou découvrir l'histoire de la Fédération. Pour les deux expositions, l'historique sera divisée en dix thèmes distincts :
 - L'évolution des tenues des gymnastes
 - L'évolution du code de pointage
 - L'évolution du matériel
 - Les différentes disciplines
 - Les différentes compétitions marquantes
 - L'évolution des associations
 - Les événements festifs de la Fédération
 - L'évolution des récompenses
 - Les équipes de France ou des gymnastes qui ont marqué l'histoire
 - Les personnes qui ont permis l'évolution de la Fédération





150

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

a. RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

KEVIN RABAUD

Il n'est pas aisé de tirer le bilan d'une saison alors que le prisme de l'actualité concentre notre attention sur les pratiques d'une gymnastique décriée et leurs conséquences.

Ce temps du bilan nous permet néanmoins de réaffirmer que les abus et la maltraitance n'ont pas leur place dans le sport. Rien ne les justifie, quel que soit le niveau de pratique. Et nous affirmons surtout qu'ils empêchent l'accès à une haute performance durable.

La haute performance est l'expression de l'excellence épanouie et assumée d'un sportif. Elle n'est pas celle d'un tiers : entraîneur, parents ou dirigeant.

Nous devons collectivement poursuivre le travail d'éducation à l'autonomie des gymnastes et à leur responsabilisation. Nous pourrions alors parler de gymnastique et uniquement de gymnastique.

Après ce rappel liminaire, j'aimerais rappeler quelques éléments du contexte dans lequel nous évoluons actuellement.

Le ministère en charge des sports a défini le seuil plancher du nombre de cadres techniques placés auprès de la Fédération Française de Gymnastique. Il sera de 57 à l'horizon 2025. C'est à dire que nous ne pourrions prétendre à un renouvellement de notre effectif de cadres techniques. Cette situation de redéploiement des effectifs entre les fédérations a de nombreuses implications compte tenu du fait que le champ d'intervention s'élargit. Il devient impossible de pourvoir à tous les besoins en matière d'encadrement avec des cadres techniques et sportifs placés auprès de la FFGym par le ministère.

Du côté des moyens financiers, le contrat de performance de la FFGym négocié auprès de l'Agence Nationale du Sport est amputé de 10% par rapport à 2022. Ces 10% seront renégociables en cours d'année en fonction de projets complémentaires déposés dans le cadre de la préparation olympique. Si le contrat de performance n'est pas l'unique soutien apporté par l'Agence Nationale du Sport (qui apporte une aide importante pour le développement, la professionnalisation des gymnastes, les équipements ou encore le matériel), cette retenue initiale imposée à nombre de fédérations génère des contraintes supplémentaires et affecte le budget des actions du haut-niveau.

Malgré ce tableau plutôt sombre, de nombreuses réussites sont à noter et des évolutions sont notables dans les différents champs d'activité de la Fédération. Il apparaît plus que jamais nécessaire de s'adapter et même d'anticiper les mutations institutionnelles et sociétales afin d'accueillir nos licenciés dans un environnement qui garantira leur intégrité, leur sécurité et leur épanouissement quels que soient leur pratique ou leur niveau de pratique.

Le champ d'intervention technique est extrêmement large. Nous n'en développerons pas dans ce bilan tous les aspects (comme les contributions à la mise en œuvre du PSF ou du COT, la recherche, les relations institutionnelles notamment avec les fédérations scolaires), mais nous développerons en particulier certaines activités.

Le secteur du développement

La rénovation de l'environnement de la BabyGym se poursuit avec le pôle Communication Évènementiel Marketing, le service des Systèmes d'Information (travail sur une application numérique) et le groupe national BabyGym. Des objets siglés sont à l'étude et la promotion de la pratique et de son univers est envisagée sur le site fédéral sous différentes déclinaisons à destination des clubs et des pratiquants (kits de communication, coloriage, activités...). De nouveaux environnements sont en projet pour les saisons à venir.

Du côté de l'ACCESS Gym, les programmes sont aujourd'hui finalisés dans toutes les disciplines avec la livraison 2022 des derniers programmes GR et TR. Ces programmes contribuent à la (re)découverte de la gymnastique pour un public loisir soucieux de mesurer ses progrès. Le caractère convivial des rencontres de proximité ACCESS permet d'exprimer et de valider ses compétences acquises en toute simplicité. Il est dommageable que toutes ces rencontres ne soient pas reportées au niveau administratif. Les référents EVOLUGYM avec le soutien du Pôle Territoires procéderont à un réexamen des programmes en 2023 - 2024 afin d'en conserver la pertinence et l'efficacité en lien avec les outils de déploiement et de numérisation. Le développement de programmes Parkour est aussi questionné.

Le Parkour poursuit son intégration et sa structuration au sein de la Fédération Française de Gymnastique avec une particularité : il existe déjà des compétitions internationales proposées par la FIG. Le développement du Parkour s'opère tant par la pratique de masse et son organisation que par l'élite. La proposition fédérale novatrice d'un circuit de compétitions répond à la nécessité de connexion des pratiquants Parkour. Après trois étapes (Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Ile de France), la finale du championnat de France se déroulera à Yutz (Grand Est) les 8 et 9 juillet 2023. Le Parkour représente aujourd'hui près de 6000 licenciés identifiés avec de fortes perspectives d'augmentation. 420 compétiteurs ont participé aux étapes du circuit national avec une nette majorité de compétiteurs masculins. La mise en place du circuit a nécessité la rédaction de la réglementation technique et du cahier des charges des compétitions ainsi que l'identification du matériel adapté. Pour garantir un encadrement de l'activité du point de vue de la sécurité et de la technicité, des formations sont dispensées : formation de moniteur, académie FIG, 10 formations d'animateur et des formations de juges de niveau 1 à 3. 232 animateurs Parkour ont été diplômés au cours de la saison. Pour finir, Lilou Ruel a remporté la

médaille de bronze lors des premiers championnats du Monde de Parkour qui se sont déroulés en octobre 2022 à Tokyo (Japon).

Au sujet des grands événements, ils constituent des temps forts pour dynamiser localement les clubs et les structures déconcentrées. Ils contribuent à promouvoir la gymnastique et les valeurs fédérales auprès d'un large public intergénérationnel. La Gymanaestrada qui se déroulera à Amsterdam en août mobilisera 287 licenciés issus de 10 collectifs (dont un collectif ultra marin). L'offre Sceno de la Fédération Française de Gymnastique participe à l'accompagnement des groupes intéressés sur le plan des prestations gymniques (productions scéniques) en plus de l'aide sur les plans administratif et technique proposée par les services de la Fédération Française de Gymnastique et la Direction Technique Nationale. En parallèle, les 150 ans de la FFGym bénéficieront de l'apport du groupe technique piloté par Valérie Grandjean, notamment dans le cadre du concours.

Sur le plan scolaire, la Direction Technique Nationale et le Pôle Territoires accompagnent le déploiement du dispositif « 2 heures de sport au collège ». Il devrait être généralisé en 2023. Pour rappel, le dispositif est destiné à proposer du sport à un public non licencié et plus particulièrement des pratiques non habituelles au collège. De nombreux contacts sont pris entre les clubs et les établissements scolaires dans 5 régions. À ce jour, seules 3 conventions sont signées. Le programme « la gym, c'est classe » est quant à lui finalisé dans le cadre du dispositif un club/une école et il est intégré par la DEGESCO dans un module de formation : https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projets_scolaires/Generation_2024.

Six vidéos le constituent ainsi qu'un module autour des activités gymniques en lien avec les enseignements scolaires. Ce programme est doublé d'un programme intitulé « Génération gym » qui contribue à la santé, à la prise de risque contrôlée et qui vise à développer la responsabilité de l'autonomie dans le cadre du vivre ensemble. Ce programme comporte une vidéo et un catalogue d'actions : https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projets_scolaires/Generation_2024.

LES PRATIQUES COMPÉTITIVES

La saison 2022-2023 marque un retour à la normale. Les outils informatiques intègrent le paysage et leur large exploitation permet d'identifier des points d'amélioration. Les compétitions de proximité prennent leur place en GAM/GAF/GR et sont appréciées pour leur facilité de mise en œuvre. Les chiffres seront communiqués prochainement. Le développement des compétitions de proximité en TR/GAc/AER est envisagé après la phase d'expérimentation actuelle.

Le secteur des pratiques compétitives a géré l'organisation des quatre revues des effectifs en GAM/GAF/GR, REN et RERJ et les deux revues de rattrapage, avec pour objectif la valorisation de ces événements. Trouver un organisateur pour la RERJ/REN GAM s'est avéré difficile.

Sur les vingt finales nationales, les candidatures à l'organisation les plus rares se retrouvent pour les compétitions GAM/GAF (à l'exception du trophée fédéral GAF), notamment les compétitions dont le cahier des charges impose un double plateau GAM/GAF.

Parmi les réflexions qui devront aussi être menées, les conditions d'accès à certaines compétitions semblent incontournables. Certaines compétitions flirtent avec les limites du réalisable comme le Festigym, même si nous pouvons nous réjouir de leur succès. Il est important de souligner une nouvelle fois le travail des COL pour livrer des compétitions de qualité au bénéfice des licenciés.

FORMATION

La formation est une priorité fédérale, tant initiale que continue. En plus de répondre aux besoins d'un encadrement de qualité dans l'ensemble de nos clubs, elle est une réponse évidente aux problématiques dénoncées par les différents témoignages, médiatisés ou non, qui font notre actualité du moment. Elle correspond par ailleurs aux axes de travail arrêtés avec le ministère pour garantir une gymnastique de l'épanouissement. Si la lutte contre toutes les formes d'abus, de maltraitance ou de discrimination appartient déjà au corpus de formation, son importance doit être renforcée et son traitement diversifié.

Dans le secteur de la formation, l'équipe technique s'est restructurée avec l'arrivée de Céline Appelle, cadre technique et sportif en charge de la coordination du DE GAF et Isabelle André, nouvelle salariée de l'INF/FFGym pour la GR. Cette année post-covid nous a permis de retrouver des volumes de formation proches de ceux de 2019. Cependant, le CQP semble marquer le pas.

Les sessions du Diplôme d'Etat Supérieur se sont avérées fructueuses avec 4 stagiaires GAF diplômées et 4 candidats GAM engagés en formation. Pour le DEJEPS, la Fédération compte 33 nouveaux diplômés en GAM/GAF/GR. La formation s'est adaptée avec le renforcement des modalités par visioconférence et FOAD pour diminuer le temps en présentiel et l'impact sur les clubs.

Sur le plan des formations fédérales, la formation coach gym+ maintient son rythme avec 77 diplômés. Dans les régions, le nombre d'animateurs formés retrouve le niveau de 2020 avec 773 diplômés. Nouveauté de l'année, 14 stagiaires ont validé le diplôme de moniteur Parkour. Une convention a permis d'accueillir des BPJEPS du CREPS de Toulouse.

Le tour de France des formations de formateurs a permis d'assurer la formation de 160 personnes pour l'animateur et le CQP avec 2 orientations fortes : l'utilisation des méthodes actives de formation (Jeux, Quizz, etc...) et la prévention des violences et des abus. Un module de formation y est consacré dans la formation CQP depuis le renouvellement de l'habilitation, il se conclut par une épreuve certificative (pour le BC1). Pour les DE, c'est 30 heures de formation sur la thématique.

La fin de saison a vu le lancement du plan de formation continue. Il compte 15 stages pour l'ensemble des disciplines. Il s'agit de la préfiguration d'un plan plus vaste. L'objectif à terme est d'accueillir l'ensemble des techniciens. Le projet fédéral stipule l'obligation d'une formation continue pour tous les professionnels.

LE HAUT-NIVEAU ET LES ÉQUIPES DE FRANCE

Avant de présenter les résultats et les perspectives par discipline, il convient de souligner l'action de la Mission d'Accompagnement de la Performance aux services des gymnastes et des structures de haut-niveau. Il est important de mesurer l'aide apportée dans la professionnalisation des sportifs de haut-niveau (27), le soutien et leur insertion professionnelle en partenariat avec l'AFDAS et l'ANS, la gestion des outils de suivi des sportifs, les procédures CNAM, les campagnes de financement des structures d'accession et du matériel, les parcours individualisés. Nous avons antérieurement évoqué l'accompagnement scientifique de la performance.

En gymnastique acrobatique

Après une saison 2021-2022 particulière qui a connu l'organisation de 3 compétitions majeures à cause de reports dus à la pandémie, nous connaissons une saison plutôt calme sur le plan international. Les prochains championnats d'Europe auront lieu en octobre 2023 à Varna en Bulgarie. Pour rappel, la compétition mondiale par groupe d'âges de Baku (Azerbaïdjan) en mars 2022 a vu le duo de l'U.S. Talence : Julie PHILOUZE/Maëlle DEVIGNE être médaillé d'argent en catégorie 12 - 18 ans. Lors de cette même compétition, le trio composé de Tess Lejeune/Charlotte Fouillard/Lisa Chalopin du Cercle Paul Bert de Rennes s'est classé à une prometteuse 5^{ème} place dans la catégorie 13-19 ans. Le secteur est en reconstruction ce qui explique l'absence de seniors engagés. Cependant, les prochains championnats d'Europe finaliseront la formation des juniors en direction des championnats du Monde seniors 2024. Il existe un collectif jeune dense et compétitif. L'absence de reconnaissance de haut-niveau est une difficulté pour la préparation du collectif face à une rude concurrence mondiale. En charge de l'accès au haut-niveau, les 13 clubs formateurs bénéficient d'un accompagnement particulier et d'un apport d'expertise destiné aux gymnastes du collectif France. Le stage annuel ouvert au-delà du collectif France a réuni en octobre 2022 près de 50 gymnastes. La dynamique est maintenue.

En aérobic

Le déplacement du pôle France aérobic de Ceyrat vers le CREPS de Toulouse est une réussite. Le remplacement de l'entraîneur démissionnaire est aujourd'hui effectif. L'encadrement du pôle, assuré par Matteo Guerrini et Julien Dalverny, est complété d'interventions d'experts en préparation physique et chorégraphie dans un environnement soucieux de l'épanouissement des gymnastes. Les collaborations avec les clubs favorisent l'intégration du pôle dans le tissu associatif fédéral. L'animation des Dispositifs Régionaux d'Accession mériterait une attention plus grande afin de développer la culture du haut-niveau dans la discipline. Le manque de ressources humaines est aujourd'hui une limite compensée en partie par la dynamique créée lors de stages inter régionaux qui favorisent l'homogénéisation technique sur le territoire et le suivi des gymnastes à potentiel. La phase de reconstruction de l'équipe junior est en passe d'aboutir, la concurrence est saine et les gymnastes sont responsabilisés dans leur projet. Pour les seniors, les efforts déployés pour l'optimisation de

la performance s'avèrent efficaces. Le fonctionnement de l'équipe est harmonieux et homogène sur le plan technique. La sélection dans les catégories composées est exigeante et les résultats confirment la montée en puissance du collectif. Les gymnastes ont obtenu de nombreux podiums lors des Open et coupes du Monde durant la saison. Nous retiendrons en particulier la 3^{ème} place de Clara Lestruhaut en solo et les premières places en trio de Maëlys Lenclos, Clara Lestruhaut et Victoria Trosset et en groupe de Juliette Leblanc, Maëlys Lenclos, Clara Lestruhaut Victoria Trosset et Yaelle Matthieu lors de la World Cup de Cantanhede. Et plus récemment, lors de la Suzuki World Cup au Japon, compétition emblématique, la première place de ce même trio et la seconde de ce même groupe.

En gymnastique rythmique

En junior, les championnats du Monde se tiendront début juillet à Cluj-Napoca en Roumanie. Les résultats sont encore éloignés des attentes. Toutefois, cette génération COVID a très peu d'expérience internationale. Les compétitions sont autant d'occasions de s'affirmer et de se faire connaître pour préparer l'avenir.

En senior, plusieurs gymnastes sont en concurrence pour les qualifications olympiques. À ce jour, 3 gymnastes se distinguent : Hélène Karbanov du Pôle Espoir de Calais, Maëlle Millet et Lily Ramonaxto du Pôle Espoir de Montpellier. Elles ont réalisé des performances intéressantes sur le circuit international, plusieurs finales dans les tournois ou les coupes du Monde. Nous pouvons souligner la 1^{ère} place d'Hélène Karbanov au concours général du Grand Prix de Thiais. Les notes de difficultés ont augmenté de manière significative en s'appuyant sur les qualités de chacune. Cependant, la réussite en compétition sur un programme complet reste trop incertaine. Si nous pouvons nous réjouir d'avoir eu deux gymnastes en finale des championnats d'Europe de Baku (Azerbaïdjan) en mai dernier, la 18^{ème} place de Maëlle Millet et la 24^{ème} place d'Hélène Karbanov demandent des efforts supplémentaires pour obtenir la qualification directe aux Jeux Olympiques lors des prochains championnats du Monde où 14 quotas seront attribués.

En Ensemble, nous pouvons nous réjouir d'un niveau de performance concurrentiel sur le circuit mondial, même si cela ne se traduit pas encore par des podiums dans les compétitions majeures. 12 gymnastes se préparent à l'INSEP et 7 gymnastes ont déjà eu l'occasion d'être sélectionnées dans l'Ensemble France. Grâce à la qualité des compositions créées et l'engagement des gymnastes et de l'encadrement, l'Ensemble France a remporté, sur le concours général, une médaille de bronze au tournoi de Schmiden (Allemagne), une médaille de bronze à la World Cup de Sofia (Bulgarie) et une médaille d'or au Grand prix de Thiais. L'Ensemble France s'est distingué aussi en obtenant 5 médailles dans les 10 finales pour lesquelles il s'était qualifié dans ces différentes compétitions. Certains de ces résultats sont historiques. La 7^{ème} place du concours général et les deux finales aux engins lors des championnats d'Europe de Baku (Azerbaïdjan) en mai 2023 encouragent à poursuivre les progrès dans la hiérarchie mondiale. Et réaliser des championnats du Monde d'exception en août car ils attribueront 5 quotas olympiques en sus des 3 octroyés en 2022.



La dynamique de la discipline est soutenue par le travail des clubs. 17 clubs sont reconnus clubs formateurs à ce jour. Le nombre de clubs éligibles a considérablement augmenté cette saison. La campagne de reconnaissance des clubs formateurs pourra nous le confirmer. Ces clubs formateurs sont répartis sur 9 comités régionaux. Ils sont acteurs du Dispositif Régional d'Accession (DRA). Il existe un réel lien entre la compétitivité et l'activité du DRA. Nous invitons tous les comités régionaux à considérer cette information.

En Gymnastique Artistique Féminine

La discipline est fortement impactée par les récents témoignages et les suites de signalements déposés. Une réorganisation de l'encadrement technique des équipes de France est déjà opérationnelle jusqu'aux championnats du Monde qualificatifs pour les Jeux Olympiques. Le Projet de Performance Fédéral est lui aussi modifié du fait de la fermeture du Pôle Espoirs et France de Marseille consécutive à de graves dysfonctionnements. Plus important que les changements d'organigramme ou la restructuration du haut-niveau, la transformation culturelle engagée doit se poursuivre pour éduquer dès le plus jeune âge les gymnastes à l'autonomie et créer les conditions de la responsabilisation. C'est pourquoi, le parcours d'accession sportive revêt une importance capitale, il s'agit d'un temps de formation essentiel dans tous les domaines. Des progrès sont constatés. Les programmes 7/9 ans sont déployés dans les régions avec des retours positifs des clubs. Les tests se généralisent sur le territoire, 15 régions les ont proposés à 488 gymnastes. Il est à noter une augmentation du niveau général lors de la RERJ à laquelle 13 régions ont participé (plus 35 % de qualifiées directement aux championnats de France élite). Les DRA se structurent grâce à formalisation des projets de haut-niveau régionaux. De nombreux clubs souhaitent participer au dispositif d'accession. Si 27 clubs étaient reconnus clubs formateurs pour la saison 2022/2023, 45 demandes ont été recensées au 31 mai 2023.

Sur le plan compétitif, les équipes de France jeunes s'aguerrissent lors des matchs internationaux. La France remporte le match 4 nations U13. Chez les juniors, l'équipe de France (Lilou Viallat, Ambre Frotte, Ming Van

Eijken, Lena Khenoun, Lana Pondart) termine 5^{ème} des championnats d'Europe de Munich et Ming Van Eijken est médaillée d'argent au saut. Elle réédite une belle performance lors des championnats du Monde juniors 2023 à Antalya (Turquie) en obtenant la médaille de bronze. À noter la performance de Lilou Viallat au FOJE, elle termine 3^{ème} au concours général. Chez les seniors, l'équipe de France (Aline Friess, Carolann Héduit, Marine Boyer, Lorette Charpy, Morgane Osysek-Reimer) finit à la 6^{ème} place des championnats d'Europe de Munich, un résultat par équipe en deçà des objectifs mais compensé par des performances individuelles : Carolann Héduit 4^{ème} au concours général et 3^{ème} à la poutre, Lorette Charpy 3^{ème} aux barres asymétriques et Aline Friess 3^{ème} au saut. Lors des championnats du Monde de Liverpool en 2022, l'équipe de France (Aline Friess, Carolann Héduit, Marine Boyer, Lorette Charpy, Morgane Osysek-Reimer) se qualifie en finale pour la 5^{ème} fois consécutive et finit 8^{ème}. Marine Boyer est 4^{ème} à la poutre et Coline Devillard est médaillée de bronze au saut. Cette médaille mondiale était attendue depuis 2009. Les championnats d'Europe d'Antalya (Turquie) en 2023 ont permis d'intégrer de nouvelles coéquipières (Silane Mielle, Morgane Osysek-Reimer, Djenna Laroui, Marine Boyer, Coline Devillard). L'équipe de France termine à la 6^{ème} place et Coline Devillard est sacrée championne d'Europe. Les gymnastes de l'équipe de France se sont par ailleurs illustrés lors des coupes du Monde en 2023 avec notamment les victoires de Coline Devillard à Doha et à Baku (saut), de Marine Boyer à Tel Aviv (poutre), Silane Mielle à Varna (Sol), les médailles d'argent de Marine Boyer à Baku, de Djenna Laroui (barres) à Varna et Morgane Osysek (sol) à Tel Aviv, les médailles de Bronze de Léa Franceries (poutre) et Morgane Osysek (saut) à Tel Aviv. Ces compétitions permettent de se préparer dans les mêmes conditions que les compétitions de référence, elles s'intègrent dans la préparation des prochains championnats du Monde.

En Gymnastique Artistique Masculine

Le secteur PAS sensibilise depuis plusieurs années sur l'importance de la formation chez les plus jeunes. Les programmes détaillent les orientations de travail dès 7 ans. Les tests et les imposés sont établis au regard de la concurrence étrangère. L'accompagnement des

entraîneurs au sein des clubs formateurs contribue à la réussite du dispositif. L'efficacité des Dispositifs Régionaux d'Accession favorise la détection des talents, elle est annuellement confirmée par la RERJ. La dynamique doit se poursuivre avec un plus grand nombre de stages, une participation accrue des entraîneurs et un rayonnement réaffirmé des structures (clubs formateurs, centres d'entraînement des clubs du top 12 ou Pôle) à leur niveau.

La récente victoire par l'équipe et les trois premières places individuelles lors du tournoi des 5 nations (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Suisse) organisé par l'ANT Avignon présage d'un bel avenir.

Cette politique est une clé de la réussite actuelle dans le secteur junior. Plusieurs résultats ont marqué la saison écoulée. Au FOJE, Paco Fernandes Henriques remporte la médaille de bronze aux anneaux. L'équipe de France junior (Romain Cavallaro, Lorenzo Sainte-Rose, Axel Breche, Anthony Mansard, Nicolas Diez) remporte la médaille d'argent aux championnats d'Europe de Munich de même qu'Anthony Mansard au sol. Lors des championnats du Monde juniors d'Antalya, l'équipe de France termine 5^{ème} devant les USA ou la Grande-Bretagne. Anthony Mansard finit 8^{ème} au général, 4^{ème} au sol et à la barre fixe, tandis que Manoah Félicité finit 8^{ème} au cheval d'arçons.

Chez les seniors, optimiser l'existant peut résumer la situation et les perspectives de l'équipe de France. Celle-ci augmente son potentiel en ND mais reste instable. Plusieurs compétitions servent de référence : les championnats d'Europe de Munich (Allemagne) où l'équipe de France termine 5^{ème} et Benjamin Osberger 4^{ème} aux arçons, les championnats du Monde de Liverpool (GB) où l'équipe de France finit 14^{ème} et Benjamin Osberger 4^{ème} au sol et les championnats d'Europe d'Antalya (Turquie) en 2023 où l'équipe de France termine 7^{ème}. Le score estimé de 249pts par équipe pour se qualifier aux Jeux Olympiques est réalisable. Cependant, le collectif reste fragile, notamment sur le plan médical. Les championnats, Coupes du Monde et tournois ont permis à de nombreux gymnastes d'accéder aux finales ou aux podiums. Cette expérience sera importante lors des championnats du Monde qualificatifs.

Si l'objectif est collectif, la préparation est très individualisée. Chacun devra exploiter au mieux son bagage technique, physique et psychologique pour apporter sa pièce au puzzle de la qualification.

A la suite de la fin de mission du Responsable de la Préparation Olympique, la période de latence a peu duré. Une réorganisation de l'encadrement s'est opérée autour d'experts sous la direction de Laurent Barbieri. Une dynamique positive s'est rapidement remise en place. Les gymnastes ont gagné en confiance, l'équipe s'est renforcée en termes de cohésion. Le cap fixé par la Direction Technique Nationale est maintenu. La réaction positive du collectif est un signe de sa volonté d'aller au championnat du Monde d'Anvers pour se qualifier. Les gymnastes sont maîtres de leur destin.

La priorité fait l'unanimité. L'EQUIPE reste le seul objectif, il n'existe plus d'intérêt personnel. Le travail subtil des experts, l'accompagnement de l'analyste de la performance, les points étapes réguliers faits par les responsables du jugement, le suivi médical et paramédical

et enfin la professionnalisation des gymnastes mise en place par la Fédération contribuent à poser le cadre de la performance attendue.

Pour faire le lien avec les remarques faites sur le PAS, le collectif 2024 se prépare et 2028 sera prêt. Le travail engagé sur le suivi longitudinal, la veille mise en place grâce aux outils numériques, le suivi des performances physiques et techniques engagés depuis 2020 commence à porter leurs fruits et laisse espérer un horizon doré sur les prochains cycles. Ce changement de paradigme nous conduit à continuer, affirmer et prioriser les paramètres essentiels de la performance :

- La détection des talents sur les qualités physiologiques, physiques, mentales et morphologiques
- L'élargissement de la palette de formation afin de répondre aux évolutions du code de pointage
- Une place plus importante dans les processus d'entraînement donnée à la condition physique, l'endurance spécifique et le développement de la force.
- Le suivi longitudinal mise en place chez les jeunes doit être renforcé pour optimiser les niveaux d'alerte lors de la formation des gymnastes
- Le respect des valeurs éthiques rappelées dans les chartes fédérales doit rester le fil conducteur de tout projet de performance

Trampoline/Tumbling

Trop de Dispositifs Régionaux d'Accession ne sont pas encore fonctionnels en Trampoline et Tumbling. La rédaction d'un projet de haut-niveau régional est une étape de formalisation essentielle. L'état d'avancement du DRA conditionne la réussite de la politique d'accession.

Les dispositifs de suivi et d'évaluation, les programmes régionaux d'évaluation et le programme national d'évaluation, participent à la détection. En Trampoline, 28 gymnastes ont atteint le programme national d'évaluation et 9 ont complété l'ensemble des exigences. En Tumbling, seuls 5 gymnastes sur 12 ont répondu aux conditions du programme national d'évaluation.

En ce qui concerne les compétitions, en Tumbling, chez les jeunes, Yanna Chomelier remporte les CMGA de Sofia (Bulgarie) dans la catégorie 17-21 ans. En senior, Axel Duriez a réalisé deux performances exceptionnelles. Il remporte la médaille d'argent aux Jeux Mondiaux de Birmingham (USA) et la médaille de bronze aux championnats du Monde de Sofia. Candy Brière-Véillard, quant à elle, est sacrée aux Jeux Mondiaux. Avec ce titre, elle ajoute une nouvelle ligne à son palmarès déjà si conséquent. Par équipe, l'équipe de France composée de Candy Brière-Véillard, Manon Morançais, Maëlle Dimitru-Marin et Émilie Wambotte s'installe sur la 3^{ème} marche du podium lors des championnats du Monde de Sofia.

En Trampoline, chez les jeunes, aux CMGA de Sofia, Juline Hesse remporte la médaille de bronze dans la catégorie des 13-14 ans et Célian Auge remporte la médaille d'or dans la même catégorie chez les masculins. En Trampoline synchronisé 11-12 ans, Sophie Darous et Aliénor Robbe-Meyer finissent sur la plus haute marche du podium, tout comme Gabriel Chevalier et Jimmy Léonard en catégorie 17-21 ans. Chez les seniors, nous avons vécu des championnats du Monde historiques. Les Français ont brillé après des championnats d'Europe

déjà exceptionnels. Le nombre de finales atteintes (6) confirme l'homogénéité et la qualité du collectif. La médaille d'argent obtenue par l'équipe masculine (Julian Chartier, Pierre Gouzou, Allan Morante et Florestan Riou) illustre la saine émulation qui règne au sein du collectif. Les féminines (Perle Aubrée, Cléa Brousse, Marine Jurbert et Léa Labrousse) terminent elles à la 4^{ème} place. En Trampoline synchronisé, la paire Marine Jurbert - Léa Labrousse remporte la médaille d'argent et la paire Pierre Gouzou - Florestan Riou la médaille de Bronze.

Enfin, Allan Morante devient vice-champion du Monde en Trampoline individuel, discipline olympique. Il faut remonter 19 ans en arrière pour trouver un trampoliniste français sur un podium dans cette épreuve.

Dans un contexte pesant, nous avons des raisons de nous réjouir cependant. Les travaux engagés préparent la gymnastique de demain, une gymnastique ambitieuse, émancipée et enthousiaste.

b COMMISSIONS NATIONALES SPECIALISÉES

PATRICK ANDRÉANI

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

La Commission nationale GAM s'est réunie à six reprises cette année. Les réunions ont principalement porté sur la mise en place de la saison gymnique, la rédaction de la première Lettre FFGym, le nouveau format et la nouvelle réglementation du championnat de France Elite, le classement des clubs, ainsi que la relecture du cahier des charges. Deux de ces six réunions ont été consacrées à l'organisation du Top 12 à Rouen.

Parmi les actions réalisées sur la saison 2022/2023, la CNS a mis à jour la brochure et a dressé le bilan des compétitions de proximité.

Côté juges, un travail a été fait sur les programmes de la formation, et la CNS a instauré la mise en place d'un troisième juge convoqué sur les rencontres du Top 12.

Enfin, le format des échauffements pour les équipes B à Châlons-en-Champagne a été réadapté suite aux problèmes rencontrés pour trouver des villes organisatrices. Il en est de même pour la GAF.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Neuf réunions, dont trois en présentiel, ont rythmé la saison du côté de la CNS GAF. L'année se clôture avec une dernière réunion en présentiel au cours des Championnats de France Elite à Saint-Brieuc.

La brochure du Règlement Technique, des Lettres FFGym ainsi que des notes d'information ont été validées cette année.

La saison 2022/2023 a observé la mise en place à l'échelle nationale des compétitions de proximité à la suite des expérimentations et au succès rencontré l'année passée en Hauts-de-France, Normandie et Occitanie.

A l'image de la GAM, la GAF a également validé un troisième juge en Top 12 pour une meilleure efficacité et sérénité dans le jugement. Le programme performance poussines a également eu droit à une évolution dans le jugement à la suite du Colloque national des juges.

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Les différents objectifs de la Commission Nationale GR ont été les suivants :

- La réalisation des projets compétitifs,
- Le lancement des compétitions de proximité,
- L'adaptation des programmes FFGym au code FIG 2022-2024,
- La création de lien avec les clubs,
- L'organisation de cinq championnats de France.

La CNS GR s'est réunie à six reprises en visioconférence, ainsi qu'une fois en présentiel à Paris à l'occasion de la réunion annuelle de la Commission.

Parmi les actions réalisées cette année, la mise en place des championnats de France répartis sur 5 organisateurs différents a permis à plus de 5000 gymnastes d'y participer. Les programmes ont été consolidés et adaptés au code FIG 2022-2024. La visioconférence a été utilisée à plusieurs reprises afin de soutenir le travail des clubs et des acteurs sur le terrain. Une réunion d'information et d'échange a été mise en place avec les clubs à Bourg-en-Bresse. Enfin, la CNS GR a continué la promotion et l'information des compétitions de proximité.

TRAMPOLINE/TUMBLING

En accord avec les orientations fédérales du programme SynerGym 2024, la CNS TR/TU s'est appuyée sur les points suivants :

- Favoriser la hausse des effectifs en compétition,
- Augmenter les effectifs aux finales nationales,
- Améliorer le niveau de pratique,
- Simplifier le Règlement Technique,
- S'inscrire dans le programme « compétitions de proximité ».

Le maintien de l'attractivité de la pratique compétitive pour les gymnastes de la catégorie 17 ans et plus de la filière performance est un des objectifs en Trampoline. La CNS souhaite également créer un programme pour les compétitions de proximité, après la réussite des trois tests mis en place dans trois départements différents. Ce programme serait alors complet, sous forme de modules adaptables, inspirés des programmes de l'Access Gym et de la filière fédérale.



Côté Trampoline, l'accent est placé sur le développement de l'attractivité de la pratique en favorisant la passerelle entre la filière fédérale et la filière performance, tout en renforçant l'intérêt du trophée fédéral (FestiGym). La Commission s'est également penchée sur la création d'une compétition internationale pour les équipes nationales séniors avec une déclinaison pour les plus jeunes.

Enfin, la modification du calendrier compétitif est un objectif commun aux deux disciplines. Cette mesure favorisera la progression des gymnastes en leur permettant d'accéder aux Masters (filiale Elite) en fin de saison, après une préparation complète.

En lien avec l'engagement fédéral pour une gym verte visant à réduire le nombre de déplacements et de frais, la CNS TR/TU se réunit uniquement en visioconférence. Les réunions physiques sont organisées lorsque les membres de la CNS sont présents, en même temps, sur un site de compétition comme cela a été le cas lors des Masters 2022 en octobre dernier. Au total, sept réunions ont été mises en place sur la saison 2022-2023 pour le Trampoline, et neuf côté Tumbling.

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

La CNS GAc a déterminé deux objectifs cette année : la mise en place des tests des compétitions de proximité et la relance de la dynamique de la formation fédérale des cadres. Afin de mener à bien ces objectifs, la Commission s'est réunie tous les mois en visioconférence et une réunion a eu lieu en présentiel à Paris au mois de janvier.

Différentes actions ont été mises en place au cours de la saison :

- Un travail relatif à la mise en place de la saison compétitive (calendriers, mise à jour de minimas/quotas sélectifs aux finales nationales, etc...).
- La mise à jour de la réglementation en lien avec les évolutions de la FIG, rédaction des lettres FFGym GAc.
- La poursuite du travail engagé sur les compétitions de proximité : la finalisation du programme compétitif et de son système d'évaluation, et la mise en place de tests sur les départements de l'Ain et de la Seine Maritime pour permettre une généralisation sur l'ensemble du territoire en saison 2023/2024. Une présentation de ce programme a été réalisée aux représentants techniques régionaux de la discipline.
- La mise en place d'actions en direction de la formation des cadres animateurs : recenser un représentant par comité régional et finaliser la mallette animateur GAc lors du colloque des formateurs organisé en août 2023.
- La mise en œuvre des règles relatives aux GFL/UFL en DN1 lors des Championnats de France par équipes.
- La participation, avec les autres disciplines, aux travaux sur le classement des clubs.

AÉROBIC

Sur la saison 2022/2023, la CNS AER s'est réunie 14 fois afin de discuter des objectifs de travail suivants :

- La préparation des Championnats de France/Trophée Fédéral avec l'intégration de moments d'animation en parallèle de la compétition ainsi que la modification du programme général en vue d'augmenter la visibilité des inscriptions en national A et B.
- L'accompagnement des comités régionaux organisateurs des compétitions interrégionales avec l'élaboration du programme général et des panel des juges, la validation des organigrammes et les échanges réguliers avec les COL.
- L'accompagnement et l'information aux clubs sur la réglementation et l'Aérocamp.
- La formation des juges et l'utilisation de la nouvelle plateforme IMAGym ainsi que l'harmonisation du jugement sur le territoire.
- L'expérimentation des compétitions de proximité et le bilan positif de ces tests ont permis leur intégration à la réglementation nationale pour la saison prochaine.
- La pérennisation de l'Aérocamp en proposant un travail en commun de l'équipe d'encadrement national ainsi qu'un accueil mutualisé des gymnastes de clubs en camps d'été, de l'équipe de France en préparation des championnats d'Europe et des cadres en formation.

TEAM GYM

Deux nouveaux membres ont rejoint la CNS TeamGym cette année. La nouvelle équipe a défini plusieurs objectifs de travail pour la saison en cours : l'accentuation de l'offre de formation, la stabilisation des brochures, le complément de la lettre FFGym, l'accompagnement des

équipes pour les Championnats d'Europe, la digitalisation des feuilles de difficultés, ainsi qu'une amorce de travail sur les compétitions de proximité et le suivi de la fédérale C pour la saison prochaine.

Parmi les actions réalisées, la Commission a effectué la mise à jour de la brochure des programmes, du règlement technique ainsi que des formations de Juges niveaux 1-2, 3 et 4. L'édition des lettres TeamGym a également été faite. Côté jugement, un travail a été réalisé sur la plateforme IMAGym afin de permettre le partage d'une banque vidéo vers les juges. La réalisation de tutoriels via le logiciel sera à diffuser pour la saison prochaine. Également, l'inscription et la validation d'un nouveau juge 5 portent désormais à 4 le nombre de personnes dans le groupe 5 TeamGym.

Concernant la compétition, les chiffres des participants en TeamGym sont en hausse ; trois équipes étaient engagées sur l'édition 2022 aux championnats d'Europe au Luxembourg, une première. 305 équipes étaient présentes sur le FestiGym 2023 contre 240 la saison précédente, et deux fois plus d'inscrits ont été comptabilisés en fédérale C. Face à cette hausse, la CNS reporte le besoin de dissocier le trophée fédéral et le championnat de France sur la saison 2024-2025, les calendriers de la saison prochaine étant déjà fixés.

Une date dissociée du FestiGym sera proposée pour une formation FPC parade pour le début de la saison prochaine.

Enfin, un travail sur le document PAFENI a été réalisé pour accompagner le projet de nomination de lieux pour les accueils des collectifs performance et Elite.

C. COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES COMPÉTITIVES

FABIENNE RINGLER

Les compétitions de proximité ont été le fil conducteur des activités de la commission pour la saison 2022/2023. Leur cadre général a été harmonisé. Les premières compétitions GAM, GAF, GR ont pu être organisées. Dans le même temps, les expérimentations mises en place pour les disciplines GAc, TR et AER ont permis de valider le format envisagé.

Un autre point d'attention de la commission a porté sur la validation et la mise en œuvre des plans de développement AER et TU. Des actions novatrices dans ces deux disciplines devraient leur donner de l'impulsion.

Au-delà de ces deux actions spécifiques, la commission a poursuivi son travail de soutien aux commissions nationales spécialisées en les orientant dans leurs travaux, les accompagnant dans leurs projets tout en suivant leur mise en œuvre.

Comme tous les ans, la commission a porté une attention particulière à la bonne application du système compétitif, dans toutes les disciplines et sur tout le territoire. Pour ce faire, une réunion hebdomadaire a été organisée afin de suivre au mieux les sujets règlementaires et l'organisation des finales nationales.

Enfin, les sujets transversaux concernant les pratiques compétitives ont été envisagés avec notamment la rénovation du classement des clubs et les aspects généraux des règlements techniques.

Les membres de la commission n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de la saison, en se réunissant régulièrement. Ils se réjouissent que la saison 2022/2023 marque enfin le retour complet à la compétition au bénéfice des gymnastes et des clubs.

d. COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES NON COMPÉTITIVES

HÉLÈNE BOULINE

Pour la saison 2022/2023, la commission s'est fixé quatre objectifs de travail :

- animer le secteur Scéno et accompagner la participation aux grands événements internationaux proposés par European Gymnastics et la Fédération Internationale de Gymnastique, vecteurs de cohésion de clubs, de promotion des activités gymniques, d'augmentation et de fidélisation des licenciés ;
- poursuivre le déploiement des produits AccessGym et les faire évoluer ;
- animer le réseau BabyGym et moderniser son environnement (nouveau visuel, digitalisation du fichier ...) ;
- intégrer le développement durable dans l'ensemble des actions.

Toutes thématiques confondues, ce ne sont pas moins de onze réunions, en visioconférence ou en présentiel, qui ont été organisées avec les différents acteurs des pratiques non compétitives : référents et formateurs BabyGym, structures engagées dans un grand événement, référents Evologym.

GRANDS ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

En 2022, les structures fédérales ont participé à deux grands événements :

- L'Eurogym à Neuchâtel (Suisse), du 10 au 15 juillet : 13 structures réunissant 245 participants.

- Le Golden Age à Funchal Madeira (Portugal) du 2 au 7 octobre : 6 structures réunissant 125 participants.

L'accompagnement fédéral auprès des structures participantes s'est ainsi organisé :

- suivi administratif (inscriptions, règlements, gestion des tenues....) ;
- soutien technique à l'élaboration de la production scénique : organisation d'une visioconférence sur le thème « Comment réussir sa production » et accompagnement à la demande dans l'élaboration de la production-spectacle des structures ;
- présence d'une délégation fédérale lors des événements (un élu, un ou deux techniciens et un médecin) chargée de :
 - » coordonner et gérer les relations avec les instances internationales (EG/COL),
 - » gérer les groupes sur place.

La Gymnaestrada 2023 aura lieu à Amsterdam (Pays-Bas) du 31 juillet au 5 août.

Là encore, la commission a organisé l'accompagnement fédéral des dix groupes inscrits représentant environ 290 participants.

Pour préparer cet événement, un regroupement des différents groupes a été organisé à Poitiers les 29 et 30 avril 2023 afin de les accompagner dans la mise en place de la production Scéno et partager les expériences.



La commission constate une baisse globale du nombre de structures engagées et de participation totale à ces grands événements, depuis le Covid.

Il restera à définir les freins pour relancer la participation ainsi que mieux informer et communiquer sur ces grands événements (intérêts d'un tel projet, accompagnement fédéral, ...).

BABYGYM

La commission a animé le réseau de l'ensemble des acteurs de la BabyGym (animateurs, formateurs, référents) avec des réunions régulières et l'organisation du colloque annuel des formateurs BabyGym, du 19 au 21 août 2023.

La mallette pédagogique et le fichier BabyGym ont été numérisés afin de proposer une application à destination des animateurs.

Enfin, dans le cadre de la modernisation de l'environnement BabyGym lancée en début de cycle, le nouvel univers a été présenté aux acteurs fédéraux (newsletter, réseaux sociaux, webinaire) et commercialisé sous forme d'achats groupés.

ACCESSGYM

Lors de la saison 2021/2022, les productions en GR et TR sur 2021/2022 du niveau Blanc au niveau Marron en GR et du niveau Blanc au niveau Rouge en TR ont été achevées.

En 2022/2023, la commission a poursuivi l'animation du réseau des référents Evolugym.

Pour l'avenir, une réflexion reste à conduire sur les outils, leur éventuelle modernisation, l'utilisation et l'animation du programme sur le territoire (rencontres de proximité).

e. COMMISSION CORSE OUTRE MER JÉRÔME MONNÉ

Compte tenu de leur situation géographique éloignée, de leurs caractéristiques spécifiques et des différents aléas naturels, les travaux de la Commission Corse Outremer au travers différents temps d'échange et de dispositifs consacrent un accompagnement personnalisé des Comités Régionaux Ile de la Réunion, Martinique, Guyane, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie et Corse.

Chaque territoire est soutenu par les services fédéraux, plus particulièrement le Pôle Territoires, et par un Référent Technique dédié (CTS).

Par ailleurs, le déplacement du Président, James Blateau, en janvier 2023 en Martinique, Guadeloupe et Guyane, a conforté cet accompagnement permettant un appui important auprès des collectivités et du mouvement sportif.

Au cours du dernier trimestre 2023, la Corse, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie accueilleront à leur tour le Président.

Au-delà des temps spécifiques, deux réunions annuelles se sont tenues :

- les 23 et 24 juin 2022 à Metz en amont du congrès, l'occasion pour les Présidents des territoires ultramarins en un seul déplacement de participer à 2 temps forts de la saison. Pour ceux qui n'ont pas pu réaliser ce déplacement, une visioconférence leur a été proposée.

Ce temps d'échanges a permis de réaliser un tour d'horizon sur la formation, les compétitions nationales, les systèmes d'information, le juridique, le développement, ...et d'identifier les spécificités territoriales, afin de proposer des ajustements et dispositifs adaptés.

- le 5 février 2023, au lendemain du colloque des Structures Déconcentrées. Différentes thématiques ont pu être abordées dont le plan des territoires Ultramarins, les aides spécifiques, la réorganisation et le développement des Agents de Développement et QualiClub.

C'est ainsi que la Fédération a élaboré un plan d'aide spécifique Plan ultramarin se déclinant en quatre axes : Gymproxi, matériel léger, formation et accueil des délégations ultramarines pour leur participation aux finales nationales.

Une première présentation en a été faite en décembre 2022, puis lors du colloque des Structures déconcentrées et enfin lors du temps spécifique du 5 février 2023.

Des aides complémentaires viennent s'ajouter à cet accompagnement : l'aide spécifique des Territoires Ultramarins du COT et le projet Ultramarins « Aide au déplacement » du PSF.

Enfin, la Fédération apporte un appui financier supplémentaire à l'Ile de la Réunion dans le cadre de l'accompagnement personnalisé apporté au club de gymnastique à Mayotte.

Au travers de ces différents dispositifs concrets adaptés aux besoins et aux spécificités de ces territoires, la FFGym participe à insuffler une dynamique positive.

150

**5. LE PROJET
FÉDÉRAL
EN ACTIONS :
SYNERGYM
2024**



AXE 1.1 150 ANS EN 2023

DOMINIQUE MÉRIEUX

Mettre en lumière les acteurs de la gymnastique au travers de toute sa diversité, tel est l'enjeu de l'année 2023 pour la Fédération Française de Gymnastique à l'occasion de ses 150 ans.

Plus ancienne fédération sportive nationale, la FFGym s'attache, cette année, à associer les hommes et les femmes qui participent au développement de ses neuf disciplines pour porter l'action fédérale et animer les régions.

Au cœur de ce projet sont donc associés les clubs et leurs adhérents autour des structures déconcentrées. En proposant des challenges participatifs comme un concours de dessin sur Facebook et un concours de pas ouvert à tous, avec, en jeu, des places à gagner pour assister aux Nouveaux Internationaux de France à l'Accor Arena les 16 et 17 septembre, la Fédération entend démontrer sa volonté d'intégrer celles et ceux qui la composent dans sa plus profonde entité. Cette envie se prolonge en accompagnant les structures déconcentrées. Ainsi, les comités régionaux ont été invités à proposer de nombreuses animations durant leurs compétitions. Des vidéos dans le cadre de la rubrique « un mois, deux régions » ont également été diffusées dans le GymMag.

Cette série d'actions, entourées d'une coopération des écoles qui se conclura par la présence de près de 5000 enfants le 15 septembre à l'Accor Arena, trouvera son point d'orgue les 16 et 17 septembre en marge des Nouveaux Internationaux de France. Après une remise de trophée aux clubs centenaires le vendredi, un gala interdisciplinaire majestueux fera vibrer, le samedi pendant plus d'une heure, les spectateurs présents dans la salle. Autour de la famille, socle de tout lien, l'histoire

et l'évolution de la gymnastique seront mis en avant. Le lendemain, cinq productions spectaculaires venues de toute la France se produiront avant les finales. Grâce et élégance seront les atouts-maîtres d'un week-end de fête. Un moment convivial qui sera la dernière pièce d'une année riche en partage, avant de se projeter, les semaines suivantes, vers les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dominique Mérieux :

« Cet anniversaire symbolise la longévité de la Fédération.

L'édition 2023 des Nouveaux Internationaux de France sera le temps fort qui ponctuera cette année de festivités. Nous espérons rassembler de nombreux acteurs de la FFGym autour de cet événement qui promet de belles surprises. Bien sûr, nous accueillerons la finale de la Coupe du monde de Gymnastique Artistique mais nous proposerons également un gala interdisciplinaire en début d'après-midi, le samedi. Des moments intenses qui retraceront 150 ans de vie fédérale.

Au-delà de ce week-end particulier, toute cette saison a été dédiée aux 150 ans. Chaque région a été mise en valeur et a pu relater son histoire dans le GymMag. Des animations telles que le concours de dessin ou le défi de pas ont été proposés aux structures déconcentrées ou aux clubs. Beaucoup d'actions locales ont été initiées lors des compétitions départementales et régionales.

Des moments remplis d'émotions et de souvenirs qui marqueront les plus âgés comme les plus jeunes.

On vous attend tous à l'Accor Arena ! »

AXE 1.2 MaGymTV

JAMES BLATEAU

La Fédération Française de Gymnastique a lancé au printemps 2022 MaGymTV, avec une idée bien précise : offrir de la visibilité à celles et ceux qui font vivre ses neuf disciplines. Depuis l'édition 2022 du Top 12, qui a ouvert cette application, de nombreuses compétitions ont été diffusées sur la plateforme. Les championnats de France élite à Elancourt, les Nouveaux Internationaux de France 2022 à l'Accor Arena, le Tournoi International de trampoline à Antibes et bien d'autres épreuves ont trouvé leur place.

Après un an d'existence, ce sont près de 25 000 personnes qui ont rejoint MaGymTV ; un chiffre qui va encore grandir.

Cette télévision était, au départ, destinée aux équipes de France et aux activités de la Fédération, avec l'ambition, très rapidement, de l'ouvrir à destination des structures déconcentrées. Ceci doit leur permettre de diffuser, en

direct, la vingtaine de compétitions nationales organisées sur l'ensemble du territoire. L'idée est surtout de faire en sorte que les droits de la Fédération soient préservés en évitant toute diffusion sur tout autre support.

Pour appuyer cette démarche, des formations de captation ont été mises en place pour les clubs du Top 12. De nouvelles sessions seront organisées dès septembre pour les structures déconcentrées et l'ensemble des clubs.

Le souhait de la Fédération est désormais de travailler avec les organisateurs pour mettre en place des moyens techniques de captation dédiés à leurs épreuves afin qu'elles soient diffusées sur MaGymTV en lien avec les équipes de la Fédération. Pour aider les différentes structures à diffuser ces événements, un partenariat a été signé avec la société Vogoscope, pour proposer des

kits de caméras simples d'utilisation. Ils seront disponibles à des tarifs avantageux en prévision de la saison sportive 2024-2025.

Demain, MaGymTV doit être le seul canal de diffusion de la gymnastique pour mettre encore plus en avant toutes les disciplines.

AXE 2.1 OPÉRATION VÉLO GYM+ AUTONOMIE

PASCAL JOURDAN

La pratique régulière d'une Activité Physique Adaptée (APA) permet de réduire significativement le risque de chute, de retarder la perte d'autonomie, de prévenir de nombreuses maladies chroniques et d'améliorer la qualité de vie (INSERM, 2015). Dans un contexte où la population est vieillissante, investir dans la prévention, notamment par la promotion des programmes APA dédiés à la perte d'autonomie, permet de répondre à des enjeux sanitaires, sociaux et économiques.

Dans ce cadre, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a souhaité expérimenter ce type de prise en charge avec la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) et La Fédération Française de Cyclisme (FFC). La FFGym a ainsi été identifiée pour la qualité de ses programmes et sa capacité à déployer un programme expérimental et innovant visant à retarder la perte d'autonomie chez les personnes en résidence autonomie ou en EHPAD.

Ce programme c'est VéloGym+ Autonomie. Il vise à associer les bienfaits du vélo santé et de la gym+. La gym+ permet aux pratiquants de travailler l'équilibre, la force, la coordination et la souplesse et le cyclisme santé de développer les capacités d'endurance musculaire et pulmonaire des pratiquants.

Pour la première phase de l'expérimentation (6 mois), deux départements ont été sélectionnés : la Saône-et-Loire et le Finistère. Le programme est ainsi déployé depuis octobre 2022 dans 5 EHPAD et 3 Résidences Autonomie de ces deux territoires.

Au total :

- 192 séances de gym+ sont dispensées à raison d'une heure par semaine dans chaque établissement ;
- 3 coachs gym+ sont mobilisés ;
- 96 bénéficiaires, tous licenciés à la FFGym, sont concernés par le programme soit 12 pratiquants par établissement.

Afin de mesurer l'efficacité de cette prise en charge, des tests de conditions physiques et de qualité de vie sont réalisés en début, milieu et fin de programme. A ce jour, une amélioration significative du niveau de condition physique des pratiquants peut déjà être mise en évidence à la suite des tests de mi-programme.

Ce projet, soutenu dans le cadre du fond de dotation Impact 2024 devient, à travers la pratique de ces deux activités, un réel outil de prévention et de préservation de la santé.

L'expérimentation se poursuivra dans quatre nouveaux départements dès le mois de septembre 2023.

En s'appuyant sur les conclusions de ces expérimentations, l'ambition pour la FFGym est de permettre à l'ensemble de ses clubs de proposer gym+ dans les ephad et les résidences autonomie. Le contenu de gym+ sera enrichi et une formation sera proposée aux coachs pour appréhender ce nouveau public.

AXE 2.2 POINT DE SITUATION DU PARKOUR

MICKAEL DEROUBAIX

Le Parkour est une des activités qui progresse en termes de licenciés avec près de 7000 pratiquants dans les clubs, majoritairement des garçons.

La Fédération poursuit l'intégration du Parkour autour des six axes définis au début de l'olympiade :

PROMOUVOIR - STRUCTURER - ELABORER - COMMUNIQUER - FORMER - PERFORMER.

FORMATION DE L'ENCADREMENT

Les formations d'animateur fédéral et de moniteur ont été revues pour mieux adapter les contenus pédagogiques et techniques et poursuivre la sécurisation de la pratique.

MATÉRIEL

La première gamme de matériel de compétition est née, fruit de la collaboration entre la Fédération et la marque Brick. Les différentes étapes du circuit national Parkour 2022/2023 ont été équipées de ce matériel qui répond parfaitement au format compétitif fédéral.

CIRCUIT NATIONAL

La commission technique Parkour a défini en début de saison la réglementation technique du Parkour et le cahier des charges du circuit national.



Trois comités régionaux (Ile de France, Nouvelle Aquitaine et Normandie) ont organisé les premières étapes du circuit national 2022/2023. Le premier championnat de France aura lieu cet été dans la région Grand Est.

D'ores et déjà, cette première édition est un succès compte tenu du nombre de compétiteurs, de clubs participants et de la qualité technique des traceurs. Les comités régionaux organisateurs ont également largement contribué à ce succès en permettant la tenue des étapes, qu'ils en soient remerciés.

ASSURANCE

La Fédération a pu obtenir de son nouvel assureur Groupama la couverture des activités Parkour en extérieur. Ainsi, les clubs et les structures déconcentrées peuvent proposer des animations ou des compétitions en extérieur dès lors que l'espace de pratique est clairement délimité, que l'activité est encadrée par la structure

fédérale organisatrice et pratiquée sur du matériel gymnique ou parkour, à l'exclusion du matériel urbain.

Il s'agit là d'une avancée notable qui permettra de développer plus largement le Parkour.

Pour l'avenir, la réflexion sur les conditions de développement de l'activité doit se poursuivre sur, notamment, la question du lieu de pratique avec un espace particulier autre que les salles spécialisées et un équipement matériel de compétition qui doit être complété. Pour ce faire, les structures fédérales pourront bénéficier du dispositif Gymproxi.

Enfin, afin de mieux appréhender la massification de l'activité, la formation de juges et de cadres doit être développée.

AXE 2.3 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PATRICK ANDRÉANI ET FABIENNE RINGLER

La saison 2022/2023 est marquée par la mise en œuvre officielle des compétitions de proximité en GAM/GAF/GR et l'expérimentation en TR/AER/GAC.

L'expérimentation TR/AER/GAC a eu un succès indéniable et tous les acteurs concernés (gymnastes, entraîneurs, parents, évaluateurs) se sont retrouvés dans ce programme adapté pour découvrir cette première approche de la compétition.

Cette expérimentation s'est déroulée de janvier à mai 2023 et a concerné près de 6 départements, 16 clubs et près de 185 gymnastes. La réussite de cette expérimentation

permet de se projeter avec enthousiasme pour la mise en œuvre des compétitions de proximité en TR/AER/GAC pour la saison 2023/2024.

Les membres des Commissions Nationales Spécialisées ont su, à travers les structures réglementaires et techniques de ce nouveau format de compétition, répondre aux besoins des clubs pour améliorer l'accessibilité à la compétition des gymnastes de niveau débutant ou intermédiaire.

AXE 2.4 PLAN ULTRAMARIN

PASCAL JOURDAN

En raison de la spécificité des territoires ultramarins, notamment liée à l'éloignement et au coût de la vie, la Fédération a élaboré un plan d'aide spécifique Plan ultramarin qui se décline en quatre axes : Gymproxi, matériel léger, formation et accueil des délégations ultramarines pour leur participation aux finales nationales.

L'axe Gymproxi permet, dans le cadre de ce dispositif, aux territoires ultramarins d'être subventionnés jusqu'à 100% du coût de leur projet (acquisition de kits mobiles, réhabilitation de locaux) et de subventionner l'acquisition d'une remorque.

L'axe formation est composé de deux dispositifs de subventions de la Région Île-de-France. Ils sont ouverts aux clubs des territoires ultramarins pour un financement pouvant aller jusqu'à 80% pour de l'acquisition de petit matériel et de mini-bus.

La formation est un axe qui permet aux clubs et comités régionaux d'envoyer leur cadre en formation en Île-de-France (CQP, BPJEPS, DEJEPS, Coach gym+, Juge 4, Moniteur fédéral, Entraîneur fédéral et formations de formateurs) avec une aide pouvant aller jusqu'à 1500€ par formation suivie.

Enfin, le dernier axe permet une prise en charge à 80% de l'hébergement en pension complète dans une île de loisir d'Île-de-France, pour les délégations ultramarines participant à des finales nationales.

Ce plan bénéficie d'un accompagnement du Conseil régional d'Île-de-France et de l'Agence Nationale du Sport. Les financements complémentaires peuvent être issus du Contrat d'Objectif Territorial et du Projet Sportif Fédéral au titre des projets spécifiques aux territoires ultramarins à destination des clubs et des comités régionaux. Enfin, les Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif viennent compléter ce panel de financement au bénéfice des territoires ultramarins.

Les effets de ce plan porteront sur la promotion des métiers de la gymnastique et le développement de l'emploi gymnique, le développement de la gymnastique pour tous, la prévention par la gymnastique comme facteur de santé et de bien-être et l'organisation des compétitions de gymnastique.

La FFGym, au travers de ce plan spécifique, permet une nouvelle dynamique de ses territoires Ultramarins.

AXE 3.1 COMMENT PARTICIPER AUX JEUX OLYMPIQUES SI ON N'EST PAS ATHLÈTE ?

JAMES BLATEAU

A moins de 500 jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, les gymnastes des Equipes de France se préparent pour tenter de décrocher leur qualification lors des prochains Championnats du Monde et représenter fièrement les couleurs de la FFGym. Mais l'organisation des Jeux Olympiques en France sera l'occasion pour les licenciés de pouvoir également participer de près ou de loin à cette fête. Voici un tour d'horizon des possibilités offertes aux licenciés pour s'engager :

DEVENIR VOLONTAIRES

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024 recrute 45 000 volontaires, hommes et femmes pour remplir des missions variées pendant toute la durée des Jeux. C'est l'occasion de faire partie de la grande équipe qui vivra de l'intérieur l'organisation du plus grand événement au monde jamais organisé en France. Par ailleurs, la FFGym a présélectionné près de 300 licenciés pour être volontaires « sport » et assurer des missions dans les salles de compétition et les sites d'entraînement, et 25 autres licenciés pour être volontaires pour la remise des médailles lors des Cérémonies de Victoire, le moment le plus important pour un athlète olympique.

PARTICIPER AU RELAIS COLLECTIF DE LA FLAMME

Pour Paris 2024, la flamme visitera toutes les régions de France à partir d'avril 2024 lors d'un grand relais jalonné d'étapes symboliques, de moments collectifs et de célébrations dans les territoires. La FFGym y participera en proposant deux relais de 24 licenciés à Poitiers et à l'Île de La Réunion, c'est une occasion rêvée de mettre en valeur la gymnastique et ses acteurs dans ces deux territoires.

DÉCOUVRIR LA GYM LORS DE LA JOURNÉE OLYMPIQUE

Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout en France et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme. Depuis 2019, la Journée olympique grandit encore en s'associant à la Fête du Sport, mise en place par le Ministère des Sports, pour promouvoir la pratique du sport et les valeurs olympiques. La FFGym, ses structures déconcentrées et ses clubs ont pleinement participé à cette journée en proposant des animations de découverte des activités gymniques et des démonstrations des champions, et

contribuant à l'objectif de Paris 2024 de mettre toujours plus de sport dans le quotidien des français.

RECRECITER DES OFFICIELS TECHNIQUES NATIONAUX

Pour le bon déroulement des compétitions olympiques, le COJO a besoin d'un certain nombre de personnes qualifiées. Ce sont près de 50 juges internationaux français et techniciens licenciés FFGym qui vont également pouvoir participer à l'organisation des Jeux en assurant des fonctions essentielles telles que les fonctions de secrétaire, officiel de ligne, de temps, de saut...

PARTICIPER À LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE (SOP)

Chaque année, la Semaine Olympique et Paralympique est une semaine pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. Dans ce contexte, la FFGym se mobilise, à travers tous les territoires avec les référents Evolugym, pour créer de nombreux évènements.



AXE 4.1 DISPOSITIF D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DIRIGEANTS

PASCAL JOURDAN

Les Etats Généraux du club de Demain ainsi que les différents Etats Généraux Territoriaux 2019/2020 ont fait émerger le besoin d'un accompagnement spécifique pour les nouveaux dirigeants de clubs et de structures déconcentrées. Il est fondamental de leur permettre de cerner leurs nouvelles missions ainsi que d'appréhender l'évolution de leur positionnement et de leur rôle dans l'environnement fédéral.

En effet, au-delà de la seule technicité sportive, le fonctionnement associatif nécessite parfois d'être explicité au travers notamment de moments spécifiques et d'outils adaptés. Même si de nombreuses ressources existent déjà et sont proposées sur l'espace « MonClub » du site fédéral, ces éléments sont denses, techniques et parfois complexes pour de nouveaux arrivants.

Ainsi, dans le cadre du projet fédéral SynerGym 2024, la Fédération a souhaité déployer cet accompagnement à deux niveaux et en deux temps.

Dès 2022, les nouveaux dirigeants des Comités Régionaux et Départementaux ont été réunis une journée au siège fédéral. Ce temps a été l'occasion d'échanger avec les sept Présidents départementaux et 4 Présidents régionaux sur les fondamentaux de la Fédération, les missions et le positionnement des Comités Régionaux

et Comités Départementaux, la gestion financière des structures déconcentrées, la communication/marketing et les liens avec l'INF/FFGym en matière de formation.

Lors de la saison 2023/2024, le dispositif d'accueil au bénéfice des nouveaux dirigeants de clubs interviendra au travers de la tenue d'un séminaire régional. Idéalement placé en début de saison gymnique, il permettra aux nouveaux présidents d'être accompagnés dans leur prise de fonction.



AXE 4.2 FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS FÉDÉRALES PROFESSIONNELLES : L'APPRENTISSAGE

MALIKA MESRAR

Le 1^{er} septembre 2022, l'INF/FFGym est devenu CFA (centre de formation des apprentis), une véritable opportunité pour les clubs et les stagiaires.

Deux formations ont été ouvertes à l'apprentissage pour la saison 2022-2023 :

- le BPJEPS pour lequel une expérimentation avec le comité régional Ile-de-France a été réussie : 9 apprentis accueillis,
- le DEJEPS a accueilli 3 apprentis.

Le nombre d'apprentis sur les prochaines saisons devrait augmenter progressivement ; des échanges, avec d'autres comités régionaux, ont déjà eu lieu pour étendre l'expérimentation sur les saisons prochaines.

AXE 4.3 ACADÉMIE FÉDÉRALE

MALIKA MESRAR

L'étude emploi 2021, les différents temps d'échanges avec les structures déconcentrées et les clubs ainsi que les travaux autour de l'environnement de la gymnastique ont mis en évidence des évolutions en termes de nombre de licences, de niveau international de la gymnastique, du matériel gymnique. Ces études soulignent également les difficultés de recrutement liées à la pénurie d'entraîneurs.

L'état des lieux de l'emploi associé aux problématiques d'évolution contribuent à de nouvelles orientations en matière de formation, de professionnalisation et d'emploi. Ainsi, la Fédération a souhaité impulser la transformation de l'INF/FFGym en Académie Fédérale.

L'enjeu est fort et doit permettre de :

- répondre aux besoins de compétences des clubs (emploi et formation) ;
- proposer des solutions techniques nouvelles et variées pour résorber les demandes d'emploi ;
- proposer un plan de formation continue obligatoire pour assurer l'adaptation des compétences de chacun aux évolutions gymniques.

Les premiers effets de la mise en place de l'Académie fédérale vont se faire sentir dès cette année avec notamment le développement du nombre d'actions de formations continues.

AXE 5.1 RÉFORME DES STATUTS

JAMES BLATEAU

Une fois encore, le Législateur a modifié le cadre juridique applicable aux fédérations sportives, d'abord en 2021 avec la loi confortant les principes de la République puis en 2022 par une loi spécifique au sport (loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France).

La Fédération s'est donc emparée de ces nouvelles normes pour adapter ses textes dans les délais imposés (31 décembre 2023 au plus tard).

Ce travail a permis également de réviser certaines dispositions afin de les adapter aux pratiques fédérales nouvelles et à l'environnement des structures fédérales qui évolue.

Les principales modifications portent sur les points suivants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE : VOTE DIRECT DES CLUBS

A compter de l'assemblée générale électorale de 2024, le Comité Directeur de la Fédération sera élu, au scrutin de liste, directement par les clubs.

Les clubs détiendront un nombre de voix équivalent à leur nombre de licenciés.

En pratique, ce vote sera dématérialisé et réalisé, en direct et à distance.

Pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le système de vote actuel perdure, les clubs étant représentés par leurs élus au niveau départemental.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité Directeur voit son nombre de membres passer de 30 à 34.

Les quatre postes supplémentaires seront occupés par deux sportifs de haut-niveau (un homme et une femme), un représentant des entraîneurs et un représentant des juges. Ces quatre membres seront élus par leurs pairs selon un scrutin plurinominal/uninominal à un tour.

Par ailleurs, le mode de scrutin évolue permettant ainsi à une liste arrivée en deuxième position et ayant obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés d'obtenir deux sièges.

Enfin, les représentants techniques fédéraux ne seront plus élus en tant que tels au sein du Comité Directeur. En effet, la loi limite à 25% le nombre de membres du Comité Directeur élus au titre d'une catégorie particulière.

Ils seront dorénavant désignés par le Comité Directeur en son sein.

Pour prendre en compte l'évolution des pratiques fédérales, un poste de représentant technique fédéral Parkour est créé.

BUREAU FÉDÉRAL

Le Législateur a souhaité la présence des sportifs de haut-niveau au sein du Bureau. Ainsi, les deux sportifs siégeant au Comité Directeur siégeront également au Bureau, portant ainsi le nombre de membres à 12.

COMMISSIONS FÉDÉRALES

Quatre nouvelles commissions fédérales sont créées :

- La commission nationale spécialisée Parkour qui, comme les autres CNS, aura pour mission de travailler sur les programmes et les règlements techniques notamment ;
- La commission des sportifs de haut-niveau chargée d'apporter sa contribution sur tous sujets relatifs aux sportifs de haut-niveau ;
- Le comité d'éthique. Il se substitue à la commission nationale juridique et d'éthique et ses compétences sont élargies dans les domaines de l'éthique, la déontologie, la prévention et le traitement des conflits d'intérêt ;
- La commission des récompenses et des reconnaissances fédérales dont la mission est d'honorer et de valoriser les bénévoles.

LES STRUCTURES DÉCONCENTRÉES

La loi impose deux mesures obligatoires pour les **comités régionaux** :

- La limitation du nombre de mandats à 3 pour le président de chaque comité ;
- L'instauration de la parité au sein du Bureau, à compter de 2028.

Pour prendre en compte l'intégration du Parkour, un représentant technique de cette discipline siègera au Comité Directeur et un comité technique sera mis en place.

L'organisation des **comités départementaux** est simplifiée pour assurer un fonctionnement conforme à leur réalité de terrain.

Ainsi, le nombre de membres du Comité Directeur sera compris entre 6 et 24 (contre 20 à 24 à l'heure actuelle) et chaque comité mettra en place uniquement les comités techniques des disciplines pratiquées par les clubs de son ressort territorial.

Enfin, seules deux saisons de licence seront nécessaires pour se présenter aux élections départementales.



AXE 5.2 SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

JAMES BLATEAU

Face à l'accélération du changement climatique et aux tensions internationales, la montée en puissance de la transition énergétique est un impératif. C'est la raison pour laquelle, le 14 juillet 2022, le Président de la République a annoncé la préparation d'un plan de sobriété énergétique pour la France.

C'est ainsi que la FFGym, dès la rentrée sportive 2022/2023, s'est engagée dans une politique de sobriété énergétique dans les gymnases et salles spécialisées.

Des recommandations de température plancher ont été partagées ; avec une température minimale de l'air de 19°C pour les lieux de pratique accueillant des enfants de moins de 36 mois et de 17°C pour tous les autres publics.

Le siège fédéral, s'est aussi soumis à des règles garantissant une sobriété énergétique, bien que déjà engagé dans les axes écoresponsables ci-après :

- Electricité : ampoules basse consommations (Led)
- Isolation : fenêtres double vitrage
- Economie eau : chasses d'eau économique
- Transport : déplacements doux
- Impression : imprimantes noir et blanc par défaut
- Recyclage : papier, capsules café
- Consommation
 - » Restauration à proximité du siège
 - » Tasse EcoGym et gourde nominatives

Six mesures ont été mises en place en octobre 2022 par un groupe de salariés volontaires tant dans les locaux parisiens qu'à la Maison des sports de Labège (31).



AXE 5.3 OPÉRATION GYM VERTE : BILAN DE LA 1^{ère} ÉDITION

JAMES BLATEAU

La 1^{ère} édition de l'Opération Gym Verte s'est déroulée le 2 juillet 2022. Elle a été l'occasion de mobiliser les licenciés et acteurs FFGym autour de quatre actions fortes et concrètes :

1. Prendre soin du lieu de pratique
2. Collecter les vêtements oubliés au club
3. Attribuer les vêtements récupérés
4. Réduire les dépenses énergétiques des serveurs mondiaux

Une communication a été partagée à la fois au bénéfice de la famille gymnique, du grand public et des municipalités autour de cette Opération.

En interne, elle a été matérialisée par :

- L'intervention du Président lors du Colloque des structures déconcentrées
- L'envoi du courrier fédéral aux structures déconcentrées
- La création d'un espace dédié sur le site internet fédéral
- L'harmonisation du site fédéral aux couleurs de Gym Verte en amont et pendant l'opération
- Le relai d'information dans la newsletter hebdomadaire et à la UNE de l'espace dédié aux clubs « MONCLUB »

En externe, elle a consisté en :

- L'envoi du courrier fédéral aux mairies des clubs FFGym
- L'intervention du Président fédéral, le 21 juin 2022, auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)
- Une communication qui s'est prolongée dans les médias et les réseaux sociaux.

Les partenaires de la Fédération, ANDES et Gymnova, se sont impliqués dans cette opération par différentes actions : communication au sein de leur réseau, fourniture

de matériel. La société Moreau, quant à elle, a fait don de justaucorps, sokols et léotards.

Ces partenaires ont participé au jury du jeu concours au côté de deux membres de la Commission Nationale Environnement et Développement Durable, de deux référents Développement Durable des territoires. De nombreuses récompenses ont été décernées. Ainsi, 170 licenciés ont été invités aux Nouveaux Internationaux de France 2022 et l'association « Le Mesnil Gym » a été mise à l'honneur dans le Gym Mag pour ses actions écoresponsables menées. On notera l'esprit engagé du club au travers sa vidéo, via notamment l'intervention de Franck Feuerstein, entraîneur du club du groupe élite compétition : « *Dans l'appellation Educateur Sportif, il y a un rôle d'éducation* ».

Par ailleurs, en 2023, près de 50 référents Développement Durable des comités régionaux et départementaux ont pu partager leur expérience lors du Webinaire du 28 mars.

Un focus sur la mobilisation du Comité du Val de Marne a été réalisé, plus particulièrement sur la responsabilisation des jeunes des clubs. Nathalie Deconninck, référente Développement Durable du comité, souligne que « *Ce fut une opération fédératrice* ».

De nombreuses initiatives sur le terrain mériteraient d'être également relayées. Les retours positifs des clubs volontaires prouvent l'intérêt de cette Opération.

« *Opération pas simple à organiser après les compétitions et le gala mais on apprécie les gestes vers la planète* »

« *Difficile d'organiser en fin d'année, après gala et fin des compétitions, mais nous y sommes arrivés... les places motivent nos participantes* »

« *À renouveler tous les ans* »

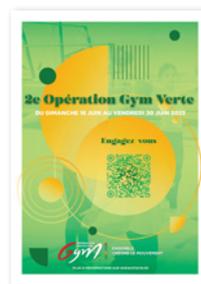
La Commission Nationale Environnement et Développement Durable, dont Paul Degouy, Ambassadeur National du Développement Durable, a souhaité prolonger cette action environnementale, économique, sociale et solidaire en lançant la deuxième édition en 2023.

Elle se déroulera du **18 au 30 juin 2023** permettant à un plus grand nombre de clubs et licenciés d'y participer.

Les 4 actions fortes restent identiques. La FFGym incite les participants à se déplacer en mobilité douce.

L'opération Gym Verte permet l'engagement de tous : enfants, adolescents, parents, grands-parents, entraîneurs, personnel de la collectivité, ..., y compris des élus territoriaux pour un engagement résilient.

Ensemble, vers une gym plus écoresponsable !



AXE 5.4 POURSUIVRE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL SUR L'ÉTHIQUE

JAMES BLATEAU

Depuis 2013, la Fédération s'est engagée fortement pour la lutter contre toute forme de violence, qu'elle soit physique ou morale.

SUR LE PLAN DE LA PRÉVENTION

Les chartes et valeurs de la Fédération ont été établies et diffusées au sein des structures gymniques. Ces documents, à valeur pédagogique, ont pour objet de responsabiliser les acteurs de la gymnastique et permettre une nécessaire collaboration.

La signature d'une convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile a permis de mettre en place des actions de sensibilisation et d'information sur tout le territoire auprès de différents publics.

Des modules « éthique et intégrité » ont été intégrés dans toutes les formations fédérales.

Un règlement a été adopté pour interdire l'hébergement des gymnastes au domicile des entraîneurs. Il est en effet apparu nécessaire de permettre une nette séparation entre les temps d'entraînement et de vie afin que le gymnaste puisse conserver des temps en dehors de sa pratique.

SUR LE PLAN DE LA RÉPRESSION

La Fédération a modifié ses statuts pour se constituer partie civile dès lors qu'une procédure judiciaire est ouverte, afin de se placer auprès des victimes et défendre l'institution.

La Fédération traite chacun des dossiers qui lui est transmis et signale les faits dès lors qu'ils le nécessitent auprès du ministère des Sports et du Procureur de la République. En complément, une procédure disciplinaire est ouverte pouvant amener à sanctionner un licencié.

DES NOUVELLES MESURES

Les dernières révélations publiques de harcèlement moral, notamment dans le haut-niveau, rappellent que le combat doit être poursuivi.

A cette fin, un plan d'actions a été adopté et différentes mesures identifiées :

- La mise en place d'une plateforme de signalement sur le site internet de la Fédération ;
- Une nouvelle diffusion des chartes ;
- L'organisation du partage du projet au sein des structures d'entraînement ;
- Pour les formations, le développement d'un module éthique sur les violences et l'emprise ; le développement d'un module pédagogique « différencier l'exigence et la violence » ;
- L'organisation d'un colloque spécifique « éthique et gymnastique de performance » ;
- La nomination d'un responsable « intégrité physique et psychologique » à la FFGym, aux crans régional et local, ainsi que dans les pôles de haut-niveau ;
- La redéfinition de la place des uns et des autres (gymnastes/entraîneurs/présidents/parents) au sein des structures d'entraînement.

Les premières actions ont déjà été déployées, d'autres s'étaleront sur la saison à venir.

La gymnastique est un sport qui véhicule des valeurs d'exigence, de sérieux, de maîtrise.

Elle est aussi porteuse de plaisir, de joie, de solidarité, de respect et d'engagement.

La lutte contre les violences est l'affaire de tous.

150

6. RAPPORT FINANCIER



a. RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

PASCAL JOURDAN

Ce budget a été voté par l'assemblée générale du 26 juin 2021. Si en 2021, la pandémie a perduré, **2022 aura été l'année de la reprise de nos activités comme en témoignent les chiffres clés de ce budget :**

Les produits d'exploitation s'élèvent à 15 660 735 € soit une augmentation de 21% par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 788 946 € soit une augmentation de 33% par rapport à 2021.

Le résultat de l'exercice est de -128 210 € contre un déficit prévisionnel de -925 000 €. La réduction du déficit entre le budget prévisionnel et le réalisé est principalement due à :

- une augmentation du nombre de licences au 31/12/2022 supérieure à nos prévisions,
- la réception d'une aide relative à la crise sanitaire,
- l'excédent des Nouveaux Internationaux de France,
- la reprise de provisions.

Conformément aux objectifs assignés à ce budget, le projet fédéral Synergym 2024 s'est poursuivi avec le financement de :

Pour l'axe 1 : Promouvoir la gymnastique, la FFGym et ses différentes structures

- le lancement de la chaîne « Ma GYM TV »
- la mise en œuvre du projet PAFENI

- le retour des Nouveaux Internationaux de France

Pour l'axe 2 : Développer les activités dans les clubs et les territoires

- le déploiement de gym+ en participant à un projet soutenu par la fondation Paris 2024 « velogym+ autonomie » en collaboration avec la Fédération Française de Cyclisme
- l'intégration du Parkour avec la mise en place de compétitions expérimentales
- la modernisation de l'environnement de la BabyGym en proposant des kits de pratique
- la dynamisation des territoires avec la création d'une cellule de conseil en équipement sportif

Pour l'axes 3 : Réussir les Jeux Olympiques (l'affaire de tous)

- L'effort a principalement porté sur l'encadrement des équipes de France.

Autre fait majeur de cet exercice, l'agrandissement du siège fédéral par l'acquisition des 6^{ème} et 7^{ème} étages de l'immeuble du 7 ter cour des Petites Ecuries.

Enfin, dans le cadre du plan solidarité gymnastique, la FFGym a pris en charge une partie de l'augmentation du tarif de l'assurance liée à la licence soit 1 €.



ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à -99 480 € au 31 décembre 2022 contre **1 187 299 €** au 31 décembre 2021.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 15 626 760 € soit une augmentation de 21% par rapport à 2021. Ils sont composés de différents éléments :

- **les cotisations-affiliations pour un montant de 7 433 000 €** : le nombre de licenciés a progressé de 15,7% sur la saison 2021-2022 et nous avons retrouvé au 31 décembre 2022 le nombre de licences enregistrées au 31 décembre 2019. Le produit des licences est de 7 215 000 €, soit plus 15% par rapport au budget voté. Il représente 46% des produits d'exploitation.
- **les concours publics et subventions d'exploitation** pour un montant de 3 224 000 € représentent 20% des produits d'exploitation. A propos de l'Agence Nationale du Sport, l'écart entre le réalisé (2 895 000 €) et le voté est dû à notre participation à des appels à projets spécifiques pour un montant de 277 000 € (gym+, soutien à l'équipement dans les pôles), au fonds de compensation pour perte de licences (206 000 €) et à une réforme des aides personnalisées (340 000 €).
- **les ventes de prestations de services** d'un montant de 2 468 000 € sont multipliées par trois. Cette hausse est due :
 - » à la reprise des compétitions,
 - » à l'organisation des Nouveaux Internationaux de France. A propos des Nouveaux Internationaux de France, la comptabilité analytique fait apparaître un résultat positif de 156 000 €, le meilleur résultat depuis sa nouvelle formule. Il est financé principalement à 60% par la billetterie, 8% par des partenaires et 20% par des fonds publics.
 - » Le tableau analytique fait apparaître un résultat positif d'exploitation de la Maison des Sports de Labège. C'est le meilleur résultat d'exploitation enregistré : 98 900 € hors charges de personnel et dotations aux amortissements. Le taux d'occupation est de 100% à ce jour.
- **les reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges** concernent principalement la refacturation de charges à des tiers. Ils sont sans impact sur le résultat comptable.
- **L'utilisation de fonds dédiés soit 145 900 €** a permis de financer la préparation des équipes de France et la poursuite de la transformation numérique de la Fédération.
- **Autres produits** : il s'agit essentiellement du produits des assurances attachées à la licence. Ils sont en augmentation en lien avec la croissance du nombre de licenciés et de l'augmentation de leur tarif à partir du 1/9/2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 726 240 € soit une augmentation de 33 % par rapport à 2021. Elles sont composées de :

- **Autres achats et charges externes** pour un montant 9 167 450 €, en hausse de 58%. Cette hausse est principalement due à la reprise de l'activité sportive en général et à l'organisation des Nouveaux Internationaux de France.
- **« Aides financières »** versées par la FFG et qui baissent de 3,8%. La baisse concerne principalement une aide exceptionnelle versée en 2021 et non renouvelée en 2022.
- **« Impôts, taxes et versements assimilés »** qui baissent de 25% en 2022 pour des raisons techniques qui pourront être précisées si nécessaire. (Une majeure partie s'explique par le transfert des charges de formations sur les charges sociales).
- **« Salaires, traitements et Charges sociales »** qui augmentent globalement de 19%. La FFG avait bénéficié d'un allègement exceptionnel de charges sociales en 2021 en raison de la Covid.
- **« Dotations aux amortissements et aux dépréciations »** qui baissent de 17%, conséquence de l'impact des dépréciations sur le plan d'amortissement. Une partie du plan numérique débuté en 2017 est à présent amortie. Cependant, l'amortissement des 6^{ème} et 7^{ème} étages n'a pas débuté, ces deux espaces n'étant pas encore opérationnels.
- **« Dotations aux provisions »** pour risque en augmentation de 121% en lien avec les contentieux en cours.
- **« Reports en fonds dédiés »** de subventions publiques reçues en 2022 et dont les actions financées ont été reportées en 2023.

Le résultat financier s'élève à -16 288 € au 31 décembre 2022 contre -7 352 € au 31 décembre 2021. Si les produits financiers augmentent significativement (19%) en raison de la présence de produits de participation à la société SVIF, le début de l'amortissement du prêt réalisé pour l'achat des 6^{ème} et 7^{ème} étages à partir du 1^{er} septembre provoque ce résultat négatif.

Le résultat exceptionnel s'élève à -12 442 € au 31 décembre 2022. Ce résultat est principalement dû à la sortie de matériels gymniques de l'inventaire fédéral et pas complètement amorti. Ce matériel a fait l'objet d'une donation aux pôles.

Le bilan analytique de l'exercice est l'illustration financière de l'activité fédérale en 2022. Le chapitre des activités gymniques est en hausse de 24% et traduit la reprise des activités après la période de crise sanitaire.

Cette relance s'est accompagnée de la poursuite de la mise en œuvre du projet fédéral Synergym 2024 comme décrit en introduction de ce rapport de gestion.



ANALYSE DU BILAN

Le bilan proposé traduit la situation patrimoniale de la Fédération au 31 décembre 2022. Le total du bilan présenté progresse de 53% entre 2021 et 2022, passant de 13 200 200 € à 20 302 000 €.

Bilan actif

L'actif immobilisé passe de 4 M € à 9,4 M € en raison des acquisitions réalisées sur l'exercice pour plus de 6 M €. Elles sont principalement constituées par l'acquisition des 6^{ème} et 7^{ème} étages et des frais associés (5,3M €), la poursuite du plan numérique (474 000 € - détail fourni p 8 de l'annexe) et d'immobilisations corporelles (203 000 € - détail fourni p 9 de l'annexe).

Les immobilisations incorporelles traduisent les projets numériques de la Fédération. Les immobilisations en cours concernent principalement le projet de e-paiement des licences.

Cet actif est aussi composé d'immobilisations financières pour un montant de 108 400 € composé pour 60% par notre contribution légale aux Comités Interprofessionnels du Logement.

L'actif circulant, soit 10 897 000 € progresse de 18%.

Le niveau de créances progresse de 18% par rapport à l'exercice précédent.

Les créances « clients et usagers » sont stables et s'élèvent à 1 064 564 €. Elles concernent majoritairement les comités régionaux (640 000 €) à la suite des facturations des licences 2022/2023.

Les autres créances s'élèvent 740 062 € et correspondent principalement à des subventions à recevoir (296 000 €), des produits fiscaux à recevoir (312 000 €) et des acomptes versés pour travaux.

La trésorerie nette à la clôture s'élève à 8 668 000 € au 31 décembre 2022 contre à 7 172 000 € au 31 décembre 2021.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 423 500 € au 31 décembre 2021. Elles correspondent à des charges d'exploitation de la Fédération et restent stables.

BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 9 452 870 € et baissent très légèrement de 1%.

Ils sont composés pour 77% de réserves votées par les assemblées générales précédentes. La reprise d'une réserve votée par l'assemblée générale du 26 juin 2021 et intitulée « Plan de soutien aux clubs FFG » doit être réalisée. Le Comité Directeur avait décidé lors de sa réunion du 23 Juin 2021 d'affecter cette réserve à la prise en charge partielle de l'augmentation du tarif de l'assurance. La prise en charge a été effective, et nous pouvons reprendre cette réserve.

Depuis 2021, il apparait une subvention d'investissement de 55 000 € obtenue dans le cadre du plan de relance pour la digitalisation des fédérations. Elle baisse de 3 667 € en 2022 correspondant à la quote-part de l'amortissement annuel.

Les fonds dédiés pour un montant de 414 769 € concernent des subventions reçues de l'Agence Nationale du Sport et du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces budgets n'ont pas été consommés en 2022 pour plusieurs raisons : versement tardif du soutien financier, retard dans l'exécution de certains projets, pluriannualité des projets. Le détail est fourni au paragraphe 4.3.3 de l'annexe au compte.

Les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit s'élevaient à 4 687 000 € au 31 décembre 2022.

En 2022, la Fédération a souscrit un emprunt de 4 500 000 € afin de financer l'acquisition des 6^{ème} et 7^{ème} étages du 7^{ter} cour des petites écuries. Cet emprunt a été souscrit auprès de deux organismes bancaires (Crédit Mutuel et CIC) à un taux de 1,62%. Le capital restant dû s'élève à 4 433 600 €.

Pour rappel, nous avons un autre emprunt souscrit en 2018 à un taux de 0,75% et qui arrivera à échéance en avril 2024. Le capital restant dû s'élève à 253 000 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 609 000 € en 2022 contre 1 020 000 € en 2021. Ces dettes concernent divers fournisseurs de la Fédération.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 738 000 € au 31 décembre 2022 contre 630 000 € en 2021. Elles correspondent principalement à la provision pour congés payés pour un montant de 443 000 € et aux différentes dettes auprès des organismes sociaux.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 130 000 € : il s'agit essentiellement des produits de licences, d'affiliations et d'assurance concernant la saison 2022/2023 à comptabiliser sur 2023.

Perspectives d'avenir et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Le déficit budgétaire voté en 2023, soit 1 400 000 €, est toujours d'actualité.

En effet, nous devons faire face à une situation économique inflationniste qui impacte directement notre budget. A cette situation, il faut ajouter un gel de 10% du contrat de performance passé avec l'Agence Nationale du Sport, un marché du travail tendu qui génère une augmentation de la charge salariale, une baisse constante des cadres d'Etat placés auprès de la FFG (-27% en 6 ans) qui se traduit par l'embauche de cadres techniques et quelques difficultés ponctuelles en lien direct avec notre activité.

Face à ces difficultés, nous avons des atouts :

- **Nos clubs :** nous avons retrouvé plus tôt que prévu le nombre de licenciés de 2019. Le plan solidarité gymnastique pour un montant total de 1 300 000 €, associé aux mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat, a permis de maintenir puis de relancer l'activité dans les clubs : il produit ses effets à présent au bénéfice de toute la Fédération.
- Nous possédons avec le **parkour et gym+ deux activités en devenir**, sources de croissance.
- **Les JO de Paris 2024**, toujours sources de promotion du sport et de la gymnastique en particulier

Alors, restons optimistes et confiants dans l'avenir.



b. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



I. BILAN

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	4 306 775	2 918 537	1 388 238	1 400 734
		Immobilisations incorporelles en cours	345 351		345 351	217 852
		TOTAL	4 652 127	2 918 537	1 733 589	1 618 587
	Immobilisations corporelles	Terrains	237 473		237 473	237 473
		Constructions	3 386 222	1 644 490	1 741 731	1 757 551
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 088 292	824 157	264 134	288 237
		Immobilisations corporelles en cours	5 320 501		5 320 501	
Avances et acomptes						
	TOTAL	10 032 489	2 468 647	7 563 841	2 283 262	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	28 705		28 705	28 705	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	63 200		63 200	63 200	
	Autres	16 494		16 494	19 654	
	TOTAL	108 400		108 400	111 559	
	Total I	14 793 016	5 387 185	9 405 830	4 013 409	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽²⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 121 586	57 021	1 064 564	1 055 678
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	740 062		740 062	478 330
		TOTAL	1 861 648	57 021	1 804 626	1 534 009
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 100 000		2 100 000	1 850 000
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		6 568 802		6 568 802	5 322 618	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		423 570		423 570	479 468	
	Total II	10 954 020	57 021	10 896 998	9 186 096	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	25 747 037	5 444 207	20 302 829	13 199 505	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Edité à partir de Loop V4.56.0

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	146 601	146 601
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	5 391 400	3 761 400
Autres	1 912 489	2 362 489	
Report à nouveau	2 079 255	2 071 956	
<i>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</i>	-128 210	1 187 299	
Situation nette (sous-total)	9 401 537	9 529 748	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	51 333	55 000	
Provisions réglementées			
Total I	9 452 870	9 584 748	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	414 769	171 104
Total II	414 769	171 104	
Provisions	Provisions pour risques	236 000	78 300
	Provisions pour charges		
Total III	236 000	78 300	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	4 687 129	454 641
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	9 757	5 892
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 609 293	1 019 978
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	738 035	630 270
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 481	9 349
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 130 490	1 245 220	
Total IV	10 199 189	3 365 353	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	20 302 829	13 199 505	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



II. COMPTE DE RÉSULTAT

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	7 433 768	6 458 169
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	-909	61 457
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 468 567	862 318
	<i>dont parrainages</i>		389 186
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 224 245	3 072 534
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	335 627	570 451
Utilisations des fonds dédiés	145 951	591 777	
Autres produits	2 019 509	1 309 749	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	15 626 760	12 926 457
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	9 167 456	5 786 809
	Aides financières	1 418 435	1 474 720
	Impôts, taxes et versements assimilés	259 025	349 865
	Salaires et traitements	2 545 745	2 382 802
	Charges sociales	996 993	592 080
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	711 915	851 299
	Dotations aux provisions	217 635	98 277
	Reports en fonds dédiés	389 616	145 951
	Autres charges	19 415	175 326
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	15 726 240	11 857 134
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-99 479	1 069 322



II. COMPTE DE RÉSULTAT

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations	13 888	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 572	787
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 470	
	Différences positives de change	602	37
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 274	2 274
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		28 808	3 098
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés	45 096	9 899
	Différences négatives de change	0	551
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		45 097	10 451
2. Résultat financier (III-IV)		-16 288	-7 352
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-115 768	1 061 970
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		139 311
	Sur opérations en capital	5 167	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		5 167	139 311
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 100	13 926
	Sur opérations en capital	16 509	55
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		17 609	13 982
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-12 442	125 329
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		15 660 735	13 068 866
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		15 788 946	11 881 567
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-128 210	1 187 299
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		5 323 045	5 331 075
Bénévolat			
Total		5 323 045	5 331 075
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		5 323 045	5 331 075
Personnel bénévole			
Total		5 323 045	5 331 075

c. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BRUNO ROUILLÉ – ORCOM

AVRIL 2023

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association a fait l'acquisition des 6^{ème} et 7^{ème} étages de l'immeuble dans lequel est situé son siège social. Nous nous sommes notamment assurés du traitement comptable de cette opération.

Nous nous sommes également assurés du traitement comptable des subventions qui n'avaient pas été consommées en totalité et de la constatation des fonds dédiés correspondants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

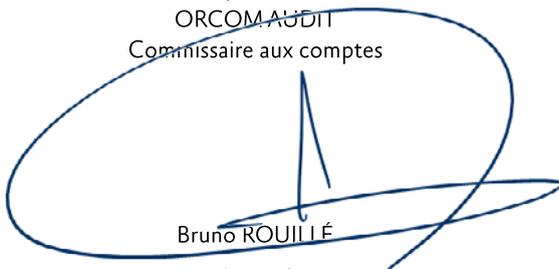
4

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 Avril 2023

ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes



Bruno ROUILLÉ

Associé

d. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

BRUNO ROUILLÉ – ORCOM

AVRIL 2023

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

h

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce et à l'article L. 242 C du code général des impôts.

Fait à Paris, le 12 Avril 2023

ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes



Bruno ROUILLÉ

Associé

e. BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PASCAL JOURDAN

PRODUITS	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 voté	2022 réalisé	2023 voté	2024 proposé
Ressources propres	8 304 463,00	8 315 590,00	8 546 178,00	7 636 855,00	7 121 741,00	8 199 000,00	8 363 912,00	8 420 000,00	9 725 000,00
Licences	6 698 076,00	7 013 000,00	7 282 935,00	6 875 596,00	6 235 000,00	6 990 000,00	7 205 605,00	7 560 000,00	8 750 000,00
Affiliations	220 850,00	223 500,00	231 520,00	229 547,00	223 000,00	224 000,00	221 280,00	230 000,00	225 000,00
Publications (Gym Mag)	18 335,00	17 600,00	10 400,00	11 063,00	4 286,00	0,00	0,00		
Droits d'engagements finales nationales	185 923,00	213 700,00	201 509,00	18 034,00	36 886,00	210 000,00	204 380,00	210 000,00	255 000,00
Participation aux grands événements hors France	0,00	282 000,00	201 177,00	61 136,00	124 088,00	280 000,00	275 783,00	210 000,00	280 000,00
Inscriptions formations fédérales et professionnelles	0,00	0,00	3 050,00	2 182,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00
Droits de mutation, pénalités, amendes	9 984,00	13 000,00	9 328,00	12 650,00	12 800,00	10 000,00	12 000,00	10 000,00	10 000,00
Autres produits	621 142,00	552 790,00	606 259,00	426 647,00	485 681,00	485 000,00	443 924,00	200 000,00	205 000,00
Quote-part zones	550 153,00								
Assurances	1 072 036,00	1 135 000,00	1 162 739,00	1 053 107,00	1 193 260,00	1 554 000,00	1 782 451,00	1 600 000,00	3 050 000,00
Partenariats (hors grands événements)	861 210,00	959 600,00	1 296 074,00	611 533,00	430 493,00	785 000,00	1 006 253,00	800 000,00	880 000,00
Partenariats commerciaux	268 193,00	302 000,00	606 914,00	557 535,00	169 863,00	135 000,00	229 541,00	150 000,00	230 000,00
Publicités	1 968,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations	591 049,00	657 600,00	687 160,00	53 998,00	260 630,00	650 000,00	776 712,00	650 000,00	650 000,00
Subventions	2 307 460,00	2 141 280,00	2 309 500,00	2 181 287,00	3 059 894,00	2 077 000,00	3 021 438,00	2 501 000,00	2 320 000,00
Contrats ANS	2 274 964,00	2 026 580,00	2 223 000,00	2 180 000,00	2 645 331,00	2 072 000,00	2 895 452,00	2 410 000,00	2 235 000,00
Emplois aidés	18 496,00	4 000,00	0,00	0,00	19 330,00	0,00	48 859,00	16 000,00	0,00
Autres aides		90 000,00	65 000,00	0,00	375 900,00	0,00	70 000,00	60 000,00	70 000,00
CNOSF (International et équipement)	14 000,00	20 700,00	21 500,00	1 287,00	19 333,00	5 000,00	7 127,00	15 000,00	15 000,00
Maison des Sports	170 852,00	165 500,00	181 032,00	173 430,00	190 810,00	170 000,00	228 226,00	213 000,00	260 000,00
Produits financiers	11 524,00	12 300,00	12 832,00	7 105,00	3 100,00	0,00	28 809,00	0,00	20 000,00
Produits exceptionnels	11 330,00	77 500,00	41 549,00	8 144,00	95 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises de provision	282 640,00	0,00	614,00	3 116,00	973 731,00	0,00	194 138,00	0,00	0,00
Total des produits hors événementiel	13 021 515,00	12 806 770,00	13 550 518,00	11 674 577,00	13 068 829,00	12 785 000,00	14 625 227,00	13 534 000,00	16 255 000,00
Événementiel international organisé en France	702 825,00	851 580,00	1 004 088,00	969 763,00	0,00	830 000,00	1 035 509,00	0,00	0,00
Total Produits Internationaux de France	702 825,00	851 580,00	828 856,00	0,00	0,00	830 000,00	1 035 509,00	0,00	0,00
Événementiel international organisé en France	702 825,00	655 000,00	484 168,00	0,00	0,00	0,00	743 397,00	0,00	0,00
Concours publics			115 000,00				210 000,00		
Partenariats commerciaux		86 000,00	122 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations		110 580,00	107 361,00	0,00	0,00	0,00	82 112,00	0,00	0,00
Produits Compétition internationale sur le territoire	0,00	0,00	175 232,00	969 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Événementiel international organisé en France			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats commerciaux			175 232,00						
Partenariats en nature et prestations									
Total général des produits	13 724 340,00	13 658 350,00	14 554 606,00	12 644 340,00	13 068 829,00	13 615 000,00	15 660 736,00	13 534 000,00	16 255 000,00

Comité Directeur du 22 avril 2023

CHARGES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	voté	réalisé	voté	proposé
Administration	1 729 932,00	1 490 550,00	1 518 808,00	1 118 444,00	1 373 620,00	1 505 000,00	1 423 840,00	1 620 000,00	2 010 000,00
Fonctionnement institutionnel	514 428,00	517 050,00	579 322,00	417 849,00	465 240,00	555 000,00	511 011,00	590 000,00	860 000,00
Services généraux	416 990,00	406 500,00	288 521,00	247 972,00	252 320,00	270 000,00	263 065,00	250 000,00	350 000,00
Communication, promotion et système d'information	798 514,00	567 000,00	650 965,00	452 623,00	656 060,00	680 000,00	649 764,00	780 000,00	800 000,00
Assurances	1 094 903,00	1 169 000,00	1 162 749,00	1 053 107,00	1 269 600,00	1 754 500,00	1 992 709,00	1 600 000,00	3 050 000,00
Activités gymniques	5 460 845,00	5 358 970,00	5 442 698,00	3 176 996,00	4 725 550,00	5 550 000,00	5 874 521,00	6 215 000,00	6 075 000,00
Développement du sport de haut-niveau	3 405 701,00	3 372 900,00	3 695 209,00	2 075 143,00	3 491 130,00	3 390 000,00	4 146 914,00	4 110 000,00	3 945 000,00
Promotion du sport pour le plus grand nombre	1 405 320,00	1 078 470,00	952 843,00	335 632,00	524 079,00	1 115 000,00	978 827,00	1 030 000,00	1 130 000,00
Formation de l'encadrement	264 393,00	171 500,00	102 427,00	66 857,00	67 026,00	320 000,00	106 582,00	235 000,00	190 000,00
Médical et prévention	35 880,00	23 500,00	18 954,00	8 405,00	124 620,00	140 000,00	120 329,00	160 000,00	100 000,00
Structuration et développement territorial	349 551,00	712 600,00	673 265,00	690 959,00	518 695,00	585 000,00	521 869,00	680 000,00	710 000,00
Partenariats	611 274,00	657 600,00	687 160,00	53 998,00	260 630,00	650 000,00	776 712,00	650 000,00	650 000,00
Partenariats en nature et prestations (hors CE)	611 274,00	657 600,00	687 160,00	53 998,00	260 630,00	650 000,00	776 712,00	650 000,00	650 000,00
Maison des Sports	118 724,00	103 500,00	113 649,00	124 742,00	132 500,00	120 000,00	129 394,00	140 000,00	180 000,00
Charges financières et dotations comptables	491 015,00	568 300,00	756 648,00	824 575,00	967 100,00	705 500,00	997 156,00	744 000,00	1 205 000,00
Charges financières	4 621,00			5 500,00	10 450,00	5 500,00	45 097,00	4 000,00	65 000,00
Dotations comptables (amortissement, prov. risques et créances douteuses)	486 394,00	568 300,00	756 648,00	819 075,00	956 650,00	700 000,00	952 059,00	740 000,00	1 140 000,00
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	6 840,00	0,00	0,00	1 490 519,00	175 780,00	0,00	394 712,00	0,00	0,00
Charges à répartir	2 976 894,00	3 133 870,00	3 061 462,00	3 049 196,00	2 944 250,00	3 445 000,00	3 305 132,00	3 765 000,00	4 015 000,00
Charges de personnel administratif et technique	2 809 900,00	2 982 370,00	2 911 989,00	2 916 320,00	2 796 150,00	3 290 000,00	3 156 159,00	3 600 000,00	3 850 000,00
Indemnité de sujétion	124 160,00	115 000,00	109 106,00	112 868,00	114 600,00	125 000,00	117 644,00	125 000,00	125 000,00
Charges de fonctionnement de la Direction Technique Nationale	42 834,00	36 500,00	40 367,00	20 008,00	33 500,00	30 000,00	31 329,00	40 000,00	40 000,00
Excédent d'exploitation	0,00								
Total des charges hors événementiel (1)	12 490 427,00	12 481 790,00	12 743 174,00	10 891 577,00	11 849 030,00	13 730 000,00	14 894 176,00	14 734 000,00	17 185 000,00
Événementiel international organisé en France (2)	772 765,00	807 680,00	923 973,00	421 908,00	32 500,00	810 000,00	894 771,00	200 000,00	0,00
Total Charges Internationaux de France	772 765,00	0,00	748 741,00	0,00	0,00	810 000,00	879 138,00	200 000,00	0,00
Charges d'organisation Internationaux de France	772 765,00	697 100,00	641 380,00	0,00	0,00	0,00	797 026,00	200 000,00	
Partenariats en nature et prestations Internationaux de France		110 580,00	107 361,00	0,00	0,00	0,00	82 112,00	0,00	
Charges Compétition internationale sur le territoire			175 232,00	421 908,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges d'organisation			175 232,00		32 500,00		0,00	0,00	
Partenariats en nature et prestations									
150 ans							15 633,00		
Charges d'organisation							15 633,00		
Total général des charges (1+2)	13 263 192,00	13 289 470,00	13 667 147,00	11 313 485,00	11 881 530,00	14 540 000,00	15 788 947,00	14 934 000,00	17 185 000,00

Détail du budget ACTIVITES GYMNQUES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2024
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	voté	réalisé	voté	proposé
Développement des activités gymniques olympiques et de haut-niveau	3 405 701,00	3 372 900,00	3 695 209,00	2 075 143,00	3 491 130,00	3 390 000,00	4 146 914,00	4 110 000,00	3 945 000,00
Préparation des collectifs	1 448 370,00	1 558 000,00	1 708 155,00	586 397,00	1 400 199,00	1 500 000,00	1 854 601,00	2 000 000,00	1 800 000,00
Projet de performance fédéral (ex PES)	1 163 464,00	948 400,00	968 934,00	810 554,00	1 083 563,00	830 000,00	1 151 652,00	850 000,00	880 000,00
Formation, insertion professionnelle et aides personnalisées	636 163,00	664 100,00	720 722,00	530 008,00	774 988,00	740 000,00	847 518,00	960 000,00	960 000,00
Suivi de la santé des sportifs sur les listes de haut-niveau	114 603,00	147 400,00	203 370,00	123 808,00	163 950,00	220 000,00	206 802,00	220 000,00	225 000,00
International et coopération	43 101,00	55 000,00	94 028,00	24 376,00	68 430,00	100 000,00	86 341,00	80 000,00	80 000,00
Promotion des activités gymniques pour le plus grand nombre	1 405 320,00	1 078 470,00	952 843,00	335 632,00	524 079,00	1 115 000,00	978 827,00	1 030 000,00	1 130 000,00
Développement des activités gymniques	246 900,00	494 470,00	400 924,00	148 053,00	232 010,00	505 000,00	366 180,00	380 000,00	490 000,00
Soutien aux manifestations nationales	527 247,00	584 000,00	551 919,00	187 579,00	292 069,00	610 000,00	591 207,00	650 000,00	640 000,00
Aides aux zones techniques et DOM/TOM, secteurs scolaire, universitaire	631 173,00	0,00							
Prestations de services (La Villette / TrainMe / PAFENI)							21 440,00		
Formation de l'encadrement	264 393,00	171 500,00	102 427,00	66 857,00	67 026,00	320 000,00	106 582,00	235 000,00	190 000,00
Formation fédérale	160 714,00	69 000,00	42 032,00	25 756,00	39 370,00	160 000,00	88 635,00	160 000,00	150 000,00
Formation professionnelle	83 270,00	67 000,00	50 042,00	40 621,00	27 656,00	150 000,00	16 505,00	65 000,00	20 000,00
Ingenierie FPC & Documentation pédagogique	20 409,00	35 500,00	10 353,00	480,00	0,00	10 000,00	1 442,00	10 000,00	20 000,00
Médical et prévention	35 880,00	23 500,00	18 954,00	8 405,00	124 620,00	140 000,00	120 329,00	160 000,00	100 000,00
Structuration du secteur médical	22 680,00	23 500,00	16 834,00	8 405,00	65 750,00	80 000,00	69 201,00	100 000,00	80 000,00
Actions de prévention – recherche	13 200,00	0,00	2 120,00	0,00	58 870,00	60 000,00	51 128,00	60 000,00	20 000,00
Structuration et développement territorial	349 551,00	712 600,00	673 265,00	690 959,00	518 695,00	585 000,00	521 869,00	680 000,00	710 000,00
Structuration et développement territorial (Metropole et DOM) et soutien a	59 531,00	160 300,00	170 886,00	164 349,00	107 620,00	135 000,00	74 589,00	140 000,00	160 000,00
Développement territorial (COT)	290 020,00	552 300,00	502 379,00	526 610,00	411 075,00	450 000,00	447 280,00	540 000,00	550 000,00
Totaux	5 460 845,00	5 358 970,00	5 442 698,00	3 176 996,00	4 725 550,00	5 550 000,00	5 874 521,00	6 215 000,00	6 075 000,00

150

7. PROJETS DES RÉSOLUTIONS



a. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 200^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL

SAMEDI 1^{er} JUILLET 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier et du rapport de certification des comptes annuels du Commissaire aux Comptes, **approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions légales, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier, sur proposition du Comité Directeur des 22 et 23 avril 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit du résultat comptable de la Fédération Française de Gymnastique, soit 128 210 €, en report à nouveau.

Par ailleurs, sur proposition du Comité Directeur des 22 et 23 avril 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reprendre la réserve de 300 000 € concernant le projet « Plan de soutien aux clubs FFGym » en contrepartie du poste de report à nouveau.

Ainsi, après affectation du résultat et reprise de la réserve concernant le projet « Plan de soutien aux clubs FFGym », le poste de report à nouveau s'élève à 2 251 045 € et le poste de réserves pour projet de l'entité à 5 091 401 €.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L.612-5 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de nouvelles conventions par rapport à l'exercice précédent.

QUATRIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de maintenir le prix global de l'affiliation pour la saison 2024/2025 à 160€.**

CINQUIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de **fixer le prix de la licence, hors assurance, pour la saison 2024/2025 à 26,50€.**

SIXIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire **décide de maintenir le prix de la licence individuelle hors assurance pour la saison 2024/2025 à 170€.**

SEPTIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison **2023/2024** :

- de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les finales nationales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro/duo/trio/quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de 5 gymnastes et +
ÉLITE Championnat de France et Masters	60	50	50
PERFORMANCE Championnat de France des Catégories Nationales	45	35	50
FÉDÉRAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	22	27	44
Top 12			250

- pour les autres compétitions, de maintenir le pouvoir aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - » Comité départemental : échelon départemental ;
 - » Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

HUITIÈME RÉOLUTION

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'adopter le budget de l'exercice 2024 tel que présenté.**

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

b. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 200^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL

BREST - SAMEDI 1^{er} JUILLET 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de modifications des Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de les adopter ainsi modifiés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de modification du Règlement Intérieur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'adopter ainsi modifié.

TROISIÈME RÉOLUTION

Toutes les modifications des statuts et du règlement intérieur adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire entrent en vigueur à compter de ce jour.

Toutefois :

- 1 Les modifications relatives à la composition de l'Assemblée générale électorale et à ses compétences électorales (hors compétences en matière de révocation ou de vacances), à la composition et à l'élection ou la désignation des membres du Comité Directeur et du Bureau fédéral, à la commission de surveillance des opérations électorales (hors dispositions relatives à sa composition) et à la commission des sportifs de haut niveau **entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024** en vue d'être applicables aux opérations électorales ou de désignation destinées à assurer le renouvellement complet des instances dirigeantes de la Fédération qui sera effectué, postérieurement à cette date, et au plus tard le 31 décembre 2024.

Sont concernées :

- **les modifications des articles des statuts suivants :**
 - » l'article 13, s'agissant uniquement des modifications du préambule, du 3^{ème} paragraphe du I ainsi que du II. relatives à la mise en place, à la composition et aux attributions de l'Assemblée Générale électorale, hors compétences en matière de révocation ou de vacances,
 - » l'article 14, s'agissant uniquement des modifications relatives à la composition du Comité Directeur,
 - » l'article 15,
 - » des A et B de l'article 21,
 - » l'article 26, hors modifications relatives à la composition de la commission,
 - » l'article 29-1 ;
- **les modifications des articles du règlement intérieur suivants :**
 - » le nouveau C et l'ancien F de l'article 12,
 - » les A et B et les nouveaux C et D de l'article 14,
 - » l'article 19, s'agissant uniquement de l'intégration de la commission des sportifs de haut niveau.

- 2 Les modifications relatives à la vacance du poste de Président ou aux vacances constatées au sein des instances dirigeantes, à la fin anticipée du mandat du Comité Directeur, aux mandats, aux règles de fonctionnement et de composition des commissions nationales, à la composition de la commission de surveillance des opérations électorales et au comité d'éthique **entrent en vigueur à après le renouvellement complet des instances dirigeantes de la Fédération qui sera effectué postérieurement au 1^{er} janvier 2024**, et au plus tard le 31 décembre 2024.

Sont concernées :

- **les modifications des articles des statuts suivants :**
 - » II. de l'article 13 (s'agissant uniquement des dispositions relatives aux compétences de l'Assemblée générale électorale en matière de révocation ou de vacances),
 - » l'article 17,
 - » l'article 18,
 - » C de l'article 21,
 - » l'article 25,
 - » l'article 26, s'agissant uniquement des modifications relatives à la composition de la commission de surveillance des opérations électorales,
 - » l'article 29 ;
- **et les modifications des articles du règlement intérieur suivants :**
 - » les deux derniers alinéas de l'article 15,
 - » l'article 19 (hors intégration de la commission des sportifs de haut niveau),
 - » l'article 23,
 - » l'article 25-1,
 - » l'article 39.

- 3 Les instances dirigeantes de la Fédération en place au 1^{er} janvier 2024 restent en fonction et leur composition demeure inchangée jusqu'au renouvellement complet des instances dirigeantes de la Fédération qui sera effectué, postérieurement à cette date, et au plus tard le 31 décembre 2024, en application des statuts et du règlement intérieur modifiés ce jour.

- 4 Les cas de vacance du poste de Président et les vacances éventuellement constatées au sein des instances dirigeantes de la Fédération en place au 1^{er} janvier 2024 et de votes de révocation **restent régis par les dispositions statutaires actuelles**, en recourant, lorsque cela est rendu nécessaire par ces dispositions, à la composition du collège électoral telle que définie dans les dispositions statutaires actuelles, jusqu'au renouvellement complet des instances dirigeantes.



QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne mandat au Comité Directeur afin de procéder aux éventuelles modifications des statuts et du règlement intérieur qui seraient exigées par le Ministère chargé des Sports, ou destinées à corriger de simples erreurs rédactionnelles, dans la mesure où ces dernières ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la Fédération faits par elle. Le cas échéant, ces modifications seront portées à la connaissance de l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

150

8. RÉCOMPENSES FÉDÉRALES



a. LISTE DES RÉCIPIENDAIRES

PLAQUETTE FÉDÉRALE, MÉDAILLES D'HONNEUR
OR, ARGENT, BRONZE

PLAQUETTE FÉDÉRALE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
DIDIER	BECAUD	AUVERGNE RHONE-ALPES
PIERRE	MARTINON	AUVERGNE RHONE-ALPES
CATHERINE	BEAUDROIT	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
JEAN-LUC	DUCERF	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CLAUDETTE	SALOMÉ	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
PHILIPPE	SALOMÉ	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
ANNICK	BOURBAO	BRETAGNE
GENEVIÈVE	IAUCH	BRETAGNE
JEAN-CLAUDE	DIRRINGER	GRAND-EST
MAURICE	LOIBL	GRAND-EST
PATRICK	DERDEYN	HAUTS-DE-FRANCE
JEAN-CLAUDE	DELHOMME	NOUVELLE-AQUITAINE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE « OR »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
SERGE	DAVID	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JEAN-BERNARD	GOTTELAND	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JOCELYNE	GOTTELAND	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ANDRÉ	HARDOUIN	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MICHEL	MAZIOUX	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CATHERINE	POISSONNIER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JEAN-MICHEL	YSARD	AUVERGNE - RHONE-ALPES
SANDRINE	BOUCRY	BOURGOGNE - FRANCHE- COMTE
PIERRE	GOBERT	BOURGOGNE - FRANCHE- COMTE
PIERRE	JESTIN	BRETAGNE
FRANCINE	BILLARD	CENTRE VAL DE LOIRE
JÉRÔME	HAMELIN	CENTRE VAL DE LOIRE
STÉPHANIE	QUERO	CENTRE VAL DE LOIRE
VÉRONIQUE	VALLON	CENTRE VAL DE LOIRE
CHANTAL	CARRIOL	CORSE
CHRISTIE	FRANCESCHI	CORSE
DANIEL	GLAUME	CORSE
FERNANDE	GLAUME	CORSE
JEAN-PAUL	SIMONI	CORSE
FRANÇOISE	DINTEN	GRAND-EST
GEORGES	GROSSMANN	GRAND-EST

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
DENIS	HOELTER	GRAND-EST
PASCALE	NEFF	GRAND-EST
CHRISTINE	COUSIN	HAUTS-DE-FRANCE
CHRISTIAN	DE BLANGIE	HAUTS-DE-FRANCE
CATHERINE	GRISON	HAUTS-DE-FRANCE
BRIGITTE	GUILLAUME	HAUTS-DE-FRANCE
VIVIANE	LENS	HAUTS-DE-FRANCE
PEGGY	WULLENS	HAUTS-DE-FRANCE
LUDOVIC	CLAVIER	ILE-DE-FRANCE
BÉNÉDITE	DROUARD	ILE-DE-FRANCE
JOSEPH	SICLAY	ILE-DE-FRANCE
NATHALIE	AUBINEAU	NOUVELLE-AQUITAINE
THIERRY	BLAIZEAU	NOUVELLE-AQUITAINE
MARIE-HÉLÈNE	BONNICHON	NOUVELLE-AQUITAINE
FABRICE	DAUVEL	NOUVELLE-AQUITAINE
CÉLINE	FRANC	NOUVELLE-AQUITAINE
JEAN	ROSSIGNOL	NOUVELLE-AQUITAINE
MYRIAM	COATANOUAN	PAYS DE LA LOIRE
DOMINIQUE	FREMONT	PAYS DE LA LOIRE
CHANTAL	LESOURD	PAYS DE LA LOIRE
GÉRARD	SCRIBOT	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« ARGENT »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
LYDIE	BERGER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
JEAN-MARIE	DAVID	AUVERGNE - RHONE-ALPES
MICHELLE	GOUGAT	AUVERGNE - RHONE-ALPES
SANDRA	PONTONNIER	AUVERGNE - RHONE-ALPES
ELIANE	BONNOTTE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
ISABELLE	CHAPEY	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
CATHERINE	DUCHON-BARON	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
GUY	JOURDAN	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
DELPHINE	MANTIONE	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
LAURENCE	PRICAK	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
NATHALIE	CORDEAU	BRETAGNE
HUBERT	MICHARD	BRETAGNE
GÉRALD	BRAUD	CENTRE VAL DE LOIRE
DIDIER	CHATIRON	CENTRE VAL DE LOIRE
MAGDALÉE	LE VERGER	CENTRE VAL DE LOIRE
CLAIRE	LIGIER	CENTRE VAL DE LOIRE
DAMIEN	MARCUCETTI	CENTRE VAL DE LOIRE
MICKAËL	MAREST	CENTRE VAL DE LOIRE
HERVÉ	CHUPIN	CORSE
MARCEL	FILIPPI	CORSE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
ISABELLE	GATTI	CORSE
SILVANA	MORI	CORSE
YOLANDE	FRENOIS	GRAND-EST
CLAUDINE	PIERQUIN	GRAND-EST
YVELISE	GADEYNE	HAUTS-DE-FRANCE
CHRISTINE	VANDERSMISSEN	HAUTS-DE-FRANCE
ERIC	VANDERSMISSEN	HAUTS-DE-FRANCE
SÉVERINE	BORTOLAMEOLI	ILE-DE-FRANCE
NADÈGE	BOULAY	ILE-DE-FRANCE
CYRIL	CLOUD	ILE-DE-FRANCE
KARINE	ALLARD-HERSENT	NOUVELLE-AQUITAINE
MARION	CHEVALLIER	NOUVELLE-AQUITAINE
ANNE	COUZY	NOUVELLE-AQUITAINE
BERNARD	DROUIN	NOUVELLE-AQUITAINE
VIVIANE	NEVEU	NOUVELLE-AQUITAINE
CHANTAL	PUARD	NOUVELLE-AQUITAINE
CLAUDE	RITAINE	NOUVELLE-AQUITAINE
MARTINE	SICHERE	NOUVELLE-AQUITAINE
ANTHONY	SOMOZA	NOUVELLE-AQUITAINE
ALEXEI	TIKHONKIKH	NOUVELLE-AQUITAINE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« BRONZE »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
CHRISTIANE	BAYLE	AUVERGNE RHONE-ALPES
MYRIAM	DEJAX	AUVERGNE RHONE-ALPES
PATRICIA	FENARD-PATAY	AUVERGNE RHONE-ALPES
JOËL	LABRUNE	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
PASCAL	BECHON	CENTRE VAL-DE-LOIRE
EVA	GORBINKOFF	CORSE
MÉLANIE	ABECASSIS	GRAND-EST
GÉRARD	PETITEAU	GRAND-EST

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
STÉPHANIE	ZOUATINE	GRAND-EST
MATHILDE	LENSEL	HAUTS-DE-FRANCE
JULIE	BOSC	ILE-DE-FRANCE
FABRICE	DEMAZEUX	ILE-DE-FRANCE
ANNE	DUBOZ	NOUVELLE-AQUITAINE
VÉRONIQUE	JAMIN	PAYS DE LA LOIRE
VALÉRIE	LEBOUCHER	PAYS DE LA LOIRE

b. PRÉSENTATION DES RÉCIPIENDAIRES DE LA PLAQUETTE FÉDÉRALE

Catherine BEAUDROIT

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

Club Union Sportive Pont de Roide - Vermondans

- 1974 à 1981 : technicienne
- 1981 à ce jour : juge

Didier BECAUD

Comité Régional Auvergne – Rhône-Alpes

Club Association de Gymnastique « La Française »

- 1982 à 2011 : technicien et responsable technique GAF
- Depuis 2011 : vice-président

Comité Départemental Allier

- 1982 à 2011 : technicien et responsable de la formation des cadres
- Depuis 2008 : président

Comité Régional Auvergne – Rhône-Alpes

- 2008 à 2017 : vice-président (comité régional Auvergne)
- 2017 à 2020 : membre du comité directeur

Annick BOURBAO

Comité Régional Bretagne

Club Olympique Briochin

- 1978 à 2013 : technicienne

Comité Départemental Côtes d'Armor

- 1980 à 2018 : secrétaire
- 2018 à ce jour : présidente

Comité Régional Bretagne

- 1980 à ce jour : membre du comité directeur

Jean-Claude DELHOMME

Comité Régional Nouvelle-Aquitaine

Club Société Miossaise

- 1982 à ce jour : technicien (entraîneur et juge)
- 1991 à 2012 puis de 2019 à ce jour : président

Comité Régional Nouvelle-Aquitaine

- 1996 à 2000 : trésorier (Comité Régional Aquitaine)

Patrick DERDEYN

Comité Régional Hauts-de-France

Club Union Halluinoise de Gym et de Danse

- 1973 à ce jour : technicien
- 1985 à 2020 : membre du comité directeur

Jean-Claude DIRRINGER

Comité Régional Grand Est

Club Association Sports Loisirs Gym Dessengheim

- 1977 à ce jour : entraîneur
- 1980 à 1992 : secrétaire
- 1992 à ce jour : président

Comité Régional Grand Est

- membre de la commission technique trampoline (Comité Régional Alsace)

Jean-Luc DUCERF

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

Clubs Indépendante Ciry et AEGM Montceau

- 1981 à 2004 : entraîneur

Comité Départemental Saône et Loire

- 2004 à 2008 : membre du comité directeur

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

- 2008 à 2017 : président (comité régional Bourgogne)
- 2017 à ce jour : président

Geneviève IAUCH

Comité Régional Bretagne

Clubs ASAL Lille et Cercle Paul Bert

- 1974 à 1998 : entraîneur
- 1976 à ce jour : juge

Comité Départemental Ille et Vilaine

- 1986 à ce jour : membre de la commission technique départementale

Comité Régional Bretagne

- 1986 à ce jour : membre de la commission technique régionale

Fédération Française de Gymnastique

- 1996 à 2004 : membre de la commission nationale spécialisée GR

Maurice LOIBL

Comité Régional Grand Est

Club Mines des Potasses Alsace Wittenheim

- 1976 à 2006 : technicien
- 1976 à 2006 : juge
- 2006 à ce jour : président

Comité Départemental Haut-Rhin

- A ce jour : membre du comité directeur

Pierre MARTINON

Comité Régional Auvergne – Rhône-Alpes

Club Vichy Gym

- 1975 à 2015 : technicien

Comité Départemental Allier

- 1985 à ce jour : membre du comité directeur

Claudette SALOMÉ

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

Club AGM Gym Vesoul

- 1983 à 2016 : monitrice, juge et directrice technique
- 1983 à ce jour : dirigeante puis secrétaire

Comité Départemental Haute-Saône

- 1984 à ce jour : membre du comité technique puis déléguée technique départementale et régionale (Comité Régional Franche-Comté)

Philippe SALOMÉ

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

Club AGM Gym Vesoul

- 1983 à 1988 : membre du comité directeur
- 1993 à 2016 : président

Comité Départemental de Haute-Saône

- 1993 à ce jour : membre du comité directeur puis président

Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté

- 1988 à 1991 : secrétaire (Comité Régional Franche-Comté)
- 2008 à 2017 : vice-président (Comité Régional Franche-Comté)

9. GLOSSAIRE

AER	Aérobic
ANS	Agence Nationale du Sport
BBG	Baby Gym
CAMA	Colloque Annuel du Management Associatif
CDES	Centre de Droit et d'Economie du Sport
CGS	Coach Gym Santé
CIO	Comité International Olympique
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CNAM	Commission Nationale d'Admission et de Maintien
CNJ	Commission Nationale des Juges
CNL	Commission Nationale de Labellisation
CNP	Commission Nationale Prospective
CNS	Commission Nationale Spécialisée
CPO	Centre de Préparation Olympique
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CTS	Cadre Technique Sportif
DEJEPS	Diplôme d'État Jeunesse, Éducation Populaire et Sport
DESJEPS	Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
DHN	Directeur du Haut Niveau
DTN	Directeur Technique National
EG	European Gymnastics
ETR	Équipe Technique Régionale
FOAD	Formation Ouverte et à Distance
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
GAc	Gymnastique Acrobatique
GAF	Gymnastique Artistique Féminine
GAM	Gymnastique Artistique Masculine
GR	Gymnastique Rythmique
HN	Haut Niveau
INF	Institut National de Formation
ND	Note de Départ
PAS	Programme d'Accession Sportif
PES	Programme d'Excellence Sportive
PPF	Projet de Performance Fédéral
PSF	Projet Sportif Fédéral
PST	Projet Sportif Territorial
RERJ	Revue d'Effectif Régionale des Jeunes
RNE	Revue Nationale des Effectifs
RPO	Responsable de la Préparation Olympique
RTR	Représentant Technique Régional
TR	Trampoline
TU	Tumbling
UFR STAPS	Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

ENSEMBLE CRÉONS



LE MOUVEMENT.